

TERMES DE REFERENCE
ELABORATION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR (PUDI)
Lot N° 01 VILLE DE FENERIVE EST
REGION ANALANJIROFO

I. CONTEXTE ET CADRAGE

Le Projet de Transformation Economique pour la croissance inclusive (PIC3) est un projet de développement financé par la Banque Mondiale ayant pour objectif d'accroître les investissements privés et la croissance des petites et moyennes entreprises dans les régions ciblées de Madagascar, notamment les Régions de Diana, Atsimo Andrefana et Anosy. Actuellement, le projet intervient également au corridor Est et poursuit son approche de mise en œuvre des secteurs cibles en appuyant les collectivités territoriales décentralisées dans le but de mettre cette structure comme étant le moteur de développement de son territoire.

La Région d'Analanjirofo, qui signifie littéralement « aux forêts de girofle », tire ses richesses économiques de l'immense avantage offert par la nature. Sous un climat tropical humide, la Région dispose d'un réseau hydrographique dense et d'un corridor forestier naturel abritant des espèces faunistiques et floristiques endémiques. Ainsi, l'économie régionale repose sur l'exploitation des ressources halieutiques, la riziculture et la culture de rente exploitée depuis l'époque coloniale. Les villes servent de pôles de commercialisation des produits issus de ces filières économiques.

Ayant une fonction de pôle régional, la ville de Fénérive-Est compte environ 45 617 habitants en 2018, ce qui la positionne dans la catégorie de ville moyenne par rapport à la hiérarchie urbaine du pays.

Actuellement, la forte croissance démographique et l'impact spatial du dynamisme de cette ville font appel à la révision du Plan Simplifié d'Urbanisme élaboré en 2004, pour répondre aux besoins actuels et futurs en espaces urbanisables, en infrastructures et équipements publics et en espaces libres.

Pour anticiper la dynamique d'urbanisation et d'assurer le développement intégré de la ville, la Commune Urbaine de Fenerive Est, appuyée par le Projet de Transformation Economique pour la croissance inclusive (PIC3) prévoit de mettre à jour le PSU de 2004 et de le transformer en Plan d'Urbanisme Directeur (PUDI).

La ville de Fénérive-Est, située sur la côte Est, figure parmi les zones côtières fortement exposées aux cyclones et aux différents aléas climatiques. A ce jour, Madagascar figure parmi les pays qui ont honoré leurs engagements vis-à-vis de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), soulignant ainsi sa volonté de contribuer à l'effort international pour la lutte contre les changements climatiques. Le pays s'est en particulier doté d'une gouvernance climatique bien structurée, lui apportant une certaine avance sur des pays similaires.

L'implication de différents acteurs concernés par le changement climatique au niveau des 24 Régions de Madagascar lors des consultations inter-régionales a permis de recueillir des informations qui ont nourri la politique nationale d'adaptation sur la vulnérabilité des populations et des secteurs d'activité au changement climatique, ainsi que sur les risques encourus.

Le Plan National d'Adaptation s'articule autour de trois grands axes stratégiques définis comme suit :

Axe stratégique 1 : Renforcer la gouvernance et l'intégration de l'adaptation ;

Axe stratégique 2 : Mettre en œuvre un programme d'actions sectoriel prioritaire ;

Axe stratégique 3 : Financer l'adaptation aux changements climatiques.

Les enjeux de lutte contre le changement climatique qui se manifeste à Madagascar par une multitude d'impacts socio-économiques et environnementaux, se retrouvent intrinsèquement liés aux

problématiques de développement : énergie et électrification, aménagement du territoire, transports et croissance urbaine, impacts du climat sur la gestion de l'eau et l'agriculture, effets sanitaires, impacts des catastrophes naturelles, maintien des services écosystémiques, gestion des forêts et conservation de la biodiversité, etc.

La Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique au service des priorités de développement de Madagascar, se focalise sur les secteurs Agriculture-Elevage Pêche, Ressources en eau, Santé publique, Biodiversité et Foresterie, Zones côtières, Infrastructures, Gestion/Réduction des risques et des catastrophes climatiques, tout en considérant de manière transversale le renforcement des capacités humaines, financières, techniques et technologiques et institutionnelles, ainsi que la prise en compte du genre. Cette priorisation tient compte du document « Contribution Déterminée au niveau National » (CDN) que le Pays a adopté à l'issue de l'Accord de Paris, tout en considérant l'évolution des autres problématiques liées au changement climatique au niveau d'autres secteurs.

Aussi, la formulation du PUDi devra tenir compte des directives du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) et du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)¹, ainsi que de la PNA. A cet effet, la PNA propose une approche sectorielle avec des orientations stratégiques et des actions prioritaires pour chaque secteur au niveau national et/ou régional, et un ensemble de programmes structurants pour une opérationnalisation effective, intersectorielle et planifiée dans le temps, sur un territoire précis. Le futur PUDi devra donc tenir compte également des déclinaisons possibles au niveau sectoriel de la PNA à l'échelle des zones d'études.

II. FINALITE

La finalité de l'étude est de fournir aux autorités locales les moyens d'assumer plus efficacement les responsabilités qui leur incombent, notamment dans la planification et la gestion du développement de la ville de Fénérive Est, la répression de certaines infractions, la réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes et la réservation de zones pour les équipements publics, les infrastructures, les voiries et réseaux divers, les espaces verts et espaces publics ainsi que le respect des réglementations en vigueur dans le cadre d'un plan d'urbanisme.

Par ailleurs, l'étude doit permettre aux autorités de décision d'avoir une vision à long terme (15 ans) de l'environnement et d'adaptation de la ville face aux aléas dus aux changements climatiques incluant :

- Schéma directeur d'assainissement pluvial pour mettre la ville hors d'eau ;
- Réalisation de bâtiments publics aux normes paracycloniques pour constituer des abris en cas de cyclones de catégories 4 et 5 ;
- Développement de plans de végétalisation pour réduire les îlots de chaleur urbains ;
- Délimitation de zones à risques (zones de bas-fonds et de submersion marine) à classer en zones *non aedificandi* ;

1

https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/naptechguidelines_french_lowres.pdf Les principes directeurs du processus PNA sont, entre autres, (i) un processus participatif impliquant les parties prenantes; (ii) une approche multidisciplinaire et complémentaire basée sur les plans et programmes pertinents existants; (iii) une contribution au développement durable; (iv) une place particulière accordée aux groupes marginalisés, comme les femmes; (v) une approche impulsée par les pays; (vi) une bonne gestion environnementale; (vii) un rapport coût-efficacité favorable; (viii) des démarches simples; et (ix) des procédures souples dépendant des particularités de chaque pays.

- Collecte et traitement des eaux usées et déchets, et assainissement urbain ;
- Amélioration et réhabilitation du système de distribution d'eau potable.
- Et toutes autres considérations/mesures directes ou indirectes permettant l'atténuation et/ou l'adaptation aux changements climatiques.

III. OBJECTIFS

Ce projet consiste en premier lieu, à évaluer le PSU de la ville et en second lieu, à doter la Commune de Fénérive Est d'un outil de planification et de gestion urbaine qui comprend divers plans directeurs sectoriels permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de ses habitants et de ses usagers selon le contexte local, dans le respect des équilibres de développement, et dans la considération des paramètres du changement climatique, tout en améliorant l'environnement et le cadre de vie de la population.

Le Plan d'Urbanisme Directeur, un outil de recherche de financement, est également un instrument incitatif au développement de la ville (en matière de ressources fiscales et parafiscales, ...). En tant que document de planification, de programmation et de coordination des investissements publics, le Plan constitue un cadre de référence pour l'établissement de dossiers de financement. En stade final, il sera accompagné des résultats d'études en APS pour les opérations inscrites au programme d'investissement.

IV. PROCEDURE D'ELABORATION

L'élaboration du PUDi, son contenu et ses effets juridiques sont régis par les dispositions de la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT), de la Loi de l'Urbanisme et de l'Habitat (LUH), de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT), de la Politique Nationale de l'Habitat (PNH) et de la Politique Nationale de Développement Urbain (PNDU), tant au plan procédural que méthodologique.

Le Consultant doit ainsi se conformer aux indications les plus contraignantes lorsque celles prévues dans les présents Termes de Référence diffèrent de celles des documents cadres suscités.

La procédure d'élaboration du PUDi doit être conforme au décret 2019-1932 du 09 octobre 2019 relatif à l'élaboration, l'instruction, la validation et la mise en œuvre des Plans d'urbanisme. En effet, le dit plan doit intégrer le guide méthodologique pour la prise en compte des enjeux de résilience et d'adaptation au changement climatique

En outre, le consultant doit prendre en compte le guide d'intégration de la migration dans la planification urbaine et à Madagascar.

Durant le processus, le Consultant doit veiller à la cohérence de ses expertises avec les différentes études liées à la planification et à l'aménagement du territoire à tous les niveaux, en particulier le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

Conformément à la Loi sur l'Urbanisme et l'Habitat, une Commission d'Urbanisme sera mise en place par la Commune, pour garantir la participation et l'implication des acteurs locaux dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PUDi. Cette commission regroupe les acteurs locaux tels que les communautés, les acteurs sectoriels, les ONG, les structures privées, les structures associatives de femmes, de jeunes, les représentants des quartiers, etc....

Appuyé par l'équipe de la Commune de Fénérive Est, le Consultant assurera la sensibilisation des membres de cette Commission d'Urbanisme, pour constituer une véritable structure locale de concertation, d'échange, d'orientation et de validation des résultats de l'étude du PUDi, à toutes les différentes étapes.

Ainsi, à toutes les étapes du projet, et autant que possible pour toutes les tâches que le Consultant devra mettre en œuvre, la démarche participative devra être privilégiée

Les parties prenantes, tant au niveau central que dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Services Techniques Déconcentrés (STD), ainsi que les bénéficiaires directs et indirects du projet devront être impliqués de manière à ce qu'elles soient les véritables porteurs des documents qui résulteront de la mission. Le consultant devra déployer une méthodologie qui permet de fonder les solutions sur la base de l'opinion des populations et autres bénéficiaires du PUDi. Pour y parvenir, en plus des ateliers et réunions de lancement et de validation, le consultant organisera avec l'appui de la Commune et des STD des réunions avec les communautés, les acteurs sectoriels, les ONG, les structures privées, les structures associatives de femmes, de jeunes, les représentants des quartiers, etc...

De plus, il est à préciser qu'une attention particulière sur la recherche de complémentarité et de synergie avec les actions similaires et en cours, est à prévaloir.

V. ZONE D'ETUDE

La présente étude concerne la Commune de Fénérive Est, la Commune Ambodimanga II dont les Fokontany d'Andreba, d'Amboakarivo, d'Antetezampafana et d'Ambinan'lazafo. Toutefois, compte tenu du contexte géographique et urbanistique de la ville de Fénérive Est, il est à noter que cette zone d'étude pourrait s'étendre sur ses communes périphériques.

VI. DESCRIPTION ET CONTENU DES MISSIONS

Les tâches assignées au Consultant sont subdivisées aux missions ci-après :

- Mission préalable sur le règlement de la délimitation administrative des fokontany
- Mission de communication, de renforcement de capacité et de sensibilisation
- Mission d'étude d'élaboration du PUDi
- Mission liée à l'approbation du PUDi
- Mission d'accompagnement et de sensibilisation à l'utilisation du PUDi

1) Mission préalable sur le règlement de la délimitation administrative des fokontany

La mission préalable relative au règlement de la délimitation administrative des Fokontany consiste à clarifier, analyser, actualiser et faire valider les limites territoriales administratives des Fokontany concernés par les Communes, zone d'étude du PUDi. Cette étape constitue un préalable indispensable afin de :

- Disposer d'un référentiel territorial fiable pour les analyses urbaines, foncières et démographiques ;
- Eviter les conflits de limites et les chevauchements de compétences administratives ;
- Garantir la cohérence spatiale des propositions d'aménagement et de planification ;
- Sécuriser juridiquement le périmètre d'intervention du PUDi.

La mission implique une démarche à la fois technique, participative et institutionnelle, mobilisant les autorités administratives, les collectivités territoriales décentralisées, les services techniques déconcentrés ainsi que les représentants locaux.

Cette mission englobe les prestations suivantes :

- Collecte et analyse documentaire

- Collecter les textes réglementaires, arrêtés, décrets et documents officiels relatifs aux limites administratives existantes ;
 - Compiler les données cartographiques disponibles (cartes topographiques, cadastrales, images satellitaires, plans communaux, etc.) ;
 - Analyser les incohérences, chevauchements ou vides juridiques éventuels.
- Diagnostic des limites territoriaux
- Dresser l'état des lieux des limites administratives actuelles des Fokontany concernés ;
 - Identifier les zones litigieuses ou non consensuelles ;
 - Analyser les impacts des limites existantes sur la gestion urbaine et la planification.
- Travaux cartographiques et géospatiaux
- Produire ou actualiser les fonds de cartes de délimitation ;
 - Géoréférencer les limites administratives ;
 - Élaborer des cartes thématiques illustrant les problématiques de délimitation
 - Valider officiellement les limites administratives.

2) Mission de communication, de renforcement de capacité et de sensibilisation

Le Consultant assurera la communication médiatique durant tous les ateliers, les actions d'information et de formation (transfert de compétences) des acteurs locaux durant l'élaboration du PUDi, garant de l'appropriation et de l'effectivité de la mise en œuvre du processus par les acteurs locaux (par secteurs ou catégories d'activités).

Le consultant doit mener une séance de renforcement de capacité et de sensibilisation de la commune avant l'élaboration du PUDi.

Pour une bonne appropriation du PUDi par le CTD, la séance se portera sur :

- Les cadrages de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,
- Les enjeux et impacts du Plan d'Urbanisme,
- Les procédures administratives d'élaboration et de validation des Plans d'Urbanisme,
- Les acteurs et leurs rôles respectifs dans l'élaboration du plan d'urbanisme
- La démarche d'évaluation des risques et vulnérabilité au changement climatique
- Les notions d'orientations et de prospective en matière d'impacts du changement climatique sur les questions thématiques essentielles (route, éducation, santé, gestion des déchets, habitat, eau et économie)

A l'issue de ce renforcement de capacité, un programme d'engagement des parties prenantes doit être établi par le consultant.

A la fin de l'élaboration du PUDi, afin d'assurer sa mise en œuvre effective, le consultant doit :

- Assurer et accompagner le transfert de compétence et l'assistance sur l'utilisation, la gestion et la mise en œuvre du document PUDi,
- Sensibiliser les CTD et les fokontany à vulgariser les zones à fort impact dus aux changements climatiques et les zones inconstructibles et les réserves d'emprise des installations ou équipements prévues au PUDi,

3) Mission d'étude d'élaboration du PUDi

L'étude proprement dite d'élaboration du PUDi comporte les Quatre (04) phases ci-après

- Phase I : Diagnostic territorial de la ville de Fénéry Est
- Phase II : Etude prospective
- Phase III : Perspectives et propositions
- Phase IV : Finalisation du Plan d'Urbanisme Directeur

A la fin de chaque phase, le Consultant organisera un atelier de restitution /concertation /validation, auquel il lui appartient de définir et de garantir la représentativité des parties prenantes aux ateliers. Les membres de la Commission d'Urbanisme, citée précédemment, sont obligatoirement des participants de ces ateliers. Il est à noter que le nombre des ateliers est fixé à cinq, y compris l'atelier de lancement dont le nombre des participants ne doit pas dépasser de cinquante (40) personnes.

Phase I : Evaluation du PSU et Diagnostic territorial de la ville de Fénéry Est

Evaluation du PSU : évaluation de la mise en œuvre du PSU et évaluation de l'évolution de la ville par rapport aux orientations du PSU.

L'étude de diagnostic se base sur des données les plus récentes contenues dans les études et recherches, monographies, statistiques, cartes, ou autres documents existants ou à collecter par des enquêtes complémentaires. Elle consiste à :

- Dresser l'état des lieux cartographié de la ville, faisant ressortir ses caractéristiques et ses éléments constitutifs ;
- Faire l'inventaire et l'analyse des services urbains (équipements et infrastructures) : qualité, capacités, fonctionnement et mode de gestion ;
- Mener une étude rétrospective de l'établissement humain et de l'extension urbaine ;
- Faire l'analyse de l'économie urbaine : les secteurs d'activités et leur place dans le développement de la ville. Dans ce sens, une étude du budget municipal liée à cette analyse sera à approfondir. Corollairement, faire une analyse de la capacité locale pour mieux définir les outils et démarche adaptés dans la mise en œuvre des actions prioritaires ;
- Faire un diagnostic de la pauvreté en référence aux indicateurs universellement reconnus (IDH, taux d'accès à l'eau potable, ...)
- Identifier les pôles d'attraction urbaine ;
- Faire ressortir l'organisation spatiale de la ville ;
- Comprendre le fonctionnement et le rôle de la ville au sein du réseau urbain régional et/ou national ;
- Identifier les problématiques et les éventuels dysfonctionnements au plan économique, social, environnemental, foncier, ... pouvant entraver le développement de la ville ;
- Collecter et interpréter les informations sur les principaux dangers et les tendances climatiques actuelles et futures
- Identifier et cartographier les fonctions, infrastructures et services exposés et caractériser leur vulnérabilité
- Evaluer les risques à l'échelle de la ville et pour les zones particulièrement sensibles
- Analyser le niveau de résilience de la ville par rapport aux risques de catastrophes ;
- Faire le diagnostic des infrastructures et services d'assainissement urbain existants

Cet état des connaissances sur la ville sera présenté avec bibliographie et sources sous forme de fiche de synthèse, de séries de cartographies et de graphique, accompagnés de leur base de données et des éléments de commentaire.

✓ PARTIE 1 : ATLAS COMMUNAL

Sur la base d'une orthophoto la plus récente possible et du fond cartographique issu de l'exploitation de cette ortho photo, une liste non exhaustive des cartes thématiques ci-après sont à élaborer :

- Carte de la hiérarchie administrative : Commune et Fokontany ;
- Carte d'occupation du sol multitudes dont la plus récente possible comparée avec une carte ancienne de 5 ou 10 ans (espaces construits : zone d'habitation avec les nuances de densité et de typologie ; zone d'activités industrielles, commerciales, de bureaux, d'artisanat, de services ; zones administratives, carrière, centres pénitenciers, cimetière ; espaces non construits : végétations naturelles, agriculture urbaine, espace vert, sol nu, lavaka, plans d'eau,...) ;
- Carte de la densité et d'évolution du peuplement (niveau Fokontany) ;
- Carte de la morphologie dynamique (aléas morphologique, glissement de terrain,...) ;
- Carte de l'hydrographie
- Carte de pente et altimétrie
- Carte foncière : localisation et situation juridique des domaines vacants ou délaissés, terrains communaux, terrains de l'Etat, des sites de décharge potentielles et les zones d'extensions, d'aménagement et d'installations des futurs équipements ;
- Carte des zones à vocation particulière ;
- Carte du réseau, des infrastructures et équipements de desserte en eau potable et avec état ;
- Carte des infrastructures de desserte en électricité avec état ;
- Carte de drainage (eaux pluviales et eaux usées) et du réseau d'assainissement : une courte note décrira le système en place et évaluera son fonctionnement et indiquera les points faibles du drainage et localisation de l'exutoire.
- Carte de réseau de télécommunication et médias : localisation, couverture, opérateurs
- Carte des équipements économiques : marchés, abattoir et tuerie
- Carte des sites et des infrastructures touristiques avec leur capacité d'accueil
- Carte des réseaux de transport urbain
- Carte des réseaux routiers, classés par type et revêtement
- Carte des services publics
- Carte des équipements éducatifs
- Carte des équipements de santé
- Carte des équipements sanitaires : blocs sanitaires, lavoirs, bacs à ordures, décharges...
- Carte des équipements culturels, sportifs, loisirs et culturels
- Carte des grands équipements : aéroports, ports, ...
- Carte de vulnérabilité comportant les zones exposées aux différents aléas
- Cartographie des risques d'inondation avec une juxtaposition de l'impact humain et l'impact sur les infrastructures
- Carte des projets urbains : projets communaux, opérations d'aménagement, territoires de projet avec les associations et partenaires

L'ortho photo et la base de données géométriques issue de l'exploitation doivent être « contrôlées et/ou vérifiées » par le Consultant auprès de FTM pour s'assurer de son rattachement au système de coordonnées Laborde. Le MATSF veille au contrôle effectif du géoréférencement des plans du PUDi par le FTM.

L'échelle de travail est de 1/10 000. La légende de ces cartes doit être établie selon la nomenclature de la Charte Graphique.

Les fiches statistiques comporteront les informations suivantes :

- Evolution de l'effectif de la population ;

- Structure démographique, désagrégée par sexe et par tranche d'âge, mouvement de population naturel et migratoire, répartition spatiale (Fokontany), taux de natalité et de mortalité ... ;
- Equipement de santé : nombre et hiérarchie, nombre de médecin et de personnel, nombre de lit et taux d'occupation, les grandes endémies, zone d'influence et flux ;
- Equipement éducatif : nombre et hiérarchie, par niveau : nombre d'enseignants et d'élèves, nombre de salles ;
- Structure des revenus et de l'emploi, activités et chômages, taux d'emploi salarié et non salarié ;
- Commerce : patenté, non patenté, commerce fixe/échope, marché (de produit et aux bestiaux) et nombre de vendeur, produits, surface, organisation, taxes ;
- Production (lieu et volume), consommation d'eau et d'électricité, nombre d'abonné force motrice, éclairage, clients spéciaux, courbe des charges ;
- Transport urbain, régional et interrégional, nombre de place et de véhicule par direction et par société ;
- Infrastructures routières : type, état, longueur, emprise, revêtement, trafic horaire et/ou journalier ;
- Gare routière et stationnement, surface et localisation ;
- Abattoir/tuerie : capacité et origine des bestiaux ;
- Nombre de constructions par an et par type de 2006 à 2016 ;
- Synthèse de l'occupation : superficie des espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles.

L'étude de ces cartes et statistiques doit faire ressortir l'évolution du développement de l'urbanisation, l'organisation spatiale actuelle, l'usage du sol, le fonctionnement et le rôle de la ville.

Les données multitudes exprimant les tendances et montrant les évolutions passées seront les plus recherchées en vue d'avancer des propositions étalées dans le temps tout en tenant compte des autres études (sociale, économique, environnementale...). Ces diverses données devront toujours être utilisées avec la prudence qui s'impose et leur fiabilité vérifiée ou critiquée.

Les confrontations des analyses sectorielles doivent faire apparaître la dynamique urbaine, les dysfonctionnements majeurs de l'urbanisation, les contraintes d'urbanisation,

En lien avec le diagnostic (évaluation) des risques et vulnérabilités dus au changement climatique, le consultant devra :

- Collecter et interpréter les tendances climatiques actuelles et futures (températures et variabilité du régime des précipitations, évolution du niveau de la mer et impact d'érosion, inondations, perturbations du niveau du vent, identification des extrêmes climatiques et des risques de catastrophes par rapport aux saisons cycloniques, risques urbains majeurs sur les bidonvilles et importance des impacts dus aux aléas climatiques, les érosions urbaines et les érosions dans l'espace limite côtière, évolution de la zone forestière et espace vert sur la zone d'étude et impact) ;
- Identifier et cartographier (géolocaliser) les fonctions, infrastructures et services exposés et caractériser leur facteur de vulnérabilité (physiques, humains et organisationnelles) ;
- Analyser le niveau de résilience de la ville (capacité² de gestion des urgences) par rapport aux risques de catastrophe ;
- Caractériser la vulnérabilité urbaine et évaluer les niveaux de risque ou d'exposition par une approche quantitative (fréquence et intensité des dangers dus aux cyclones tropicaux), une approche qualitative au niveau sectoriel sur les questions thématiques essentielles (route,

² Equipements et infrastructures disponibles pour la résilience aux effets du changement climatique

éducation, santé, gestion des déchets, habitat, eau et économie) qui intégrera les secteurs clés du Plan National d'adaptation au Changement climatique de Madagascar ;

Identifier et prioriser les mesures de GRC (gestion de risques climatiques), de GRR (gestion de risque et résilience) et d'adaptation en tant qu'options d'investissement pour les inondations et la résilience climatique.

✓ PARTIE 2 : Analyse diagnostique

L'étude de diagnostic se base sur des données les plus récentes contenues dans les études et recherches, monographies, statistiques, cartes, et les éventuelles sources de données que le consultant utilisera ou autres documents existants ou à collecter par des enquêtes complémentaires. Elle consiste à :

1. Dresser l'état des lieux cartographié de la ville en exploitant le rapport d'indicateur des villes de Madagascar auprès de l'Observatoire du territoire, faisant ressortir ses caractéristiques et ses éléments constitutifs ;
2. Faire l'inventaire et l'analyse des services urbains (équipements et infrastructures) : qualité, capacités, fonctionnement et mode de gestion ;
3. Mener une étude rétrospective de l'établissement humain et de l'extension urbaine ;
4. Faire l'analyse de l'économie urbaine : les secteurs d'activités et leur place dans le développement de la ville. Dans ce sens, une étude du budget municipal liée à cette analyse sera à approfondir en incluant une analyse de la capacité financière et institutionnelle dans un chapitre à part notamment sur les aspects suivants : les principales ressources financières de la commune (par rubrique), les principales charges, les investissements, l'exécution budgétaire , etc. Ceci sera un outil d'aide à la décision sur les investissements futurs
5. Corollairement, faire une analyse de la capacité locale pour mieux définir les outils et démarche adaptés dans la mise en œuvre des actions prioritaires ;
6. Faire un diagnostic de la pauvreté en référence aux indicateurs universellement reconnus (IDH, taux d'accès à l'eau potable, ...)
7. Identifier les pôles d'attraction urbaine ;
8. Faire ressortir l'organisation spatiale de la ville ;
9. Comprendre le fonctionnement et le rôle de la ville au sein du réseau urbain régional et/ou national ;
10. Identifier les problématiques et les éventuels dysfonctionnements au plan économique, social, environnemental, foncier, ... pouvant entraver le développement de la ville ;
11. Collecter et interpréter les informations sur les principaux dangers et les tendances climatiques actuelles et futures
12. Identifier et cartographier les fonctions, infrastructures et services exposés et caractériser leur vulnérabilité
13. Identifier les points et zones d'obstacle majeurs contraignant à l'efficacité de la résilience de la ville (Obstruction de réseaux d'assainissement, zone tampon occupée, ...)
14. Evaluer les risques à l'échelle de la ville et pour les zones particulièrement sensibles
15. Analyser le niveau de résilience de la ville par rapport aux risques de catastrophes ;

Cet état des connaissances sur la ville sera présenté avec bibliographie et sources sous forme de fiche de synthèse, de séries de cartographies et de graphique, accompagnés de leur base de données et des éléments de commentaire.

Phase II : Etude prospective

Une analyse prospective sur un horizon de 15 ans sera menée en se basant sur le diagnostic de la problématique du développement spatial de la ville (résultat de la phase I). Les axes de développement de la ville et une stratégie réaliste en découleront, ainsi que des choix ou options sur l'orientation générale du Plan d'Urbanisme Directeur.

Cette étape consiste à mener une évaluation du futur de la ville et de son développement à partir des enjeux et de la définition des objectifs à atteindre, déterminés de manière participative et inclusive.

Cette tâche se divise en 7 parties :

a. Analyse sur base cartographique des tendances d'évolution future de la zone urbaine et les tendances d'évolution future de l'occupation du sol (zonage de la ville) et en tenant compte de l'analyse des risques et vulnérabilités urbaines au changement climatique.

Cette analyse doit aboutir à l'établissement des scénarii spatiaux de développement. Au terme de l'analyse et après concertation avec les autorités locales, la démarche devrait aboutir à une vue globale partagée sur l'agglomération et conclure sur la fonction future de la ville de Fenerive Est.

b. Mise en perspective des données économiques et démographiques

Les scénarios macro-économiques et démographiques découlent des études précédentes. Ils permettent de caler les scénarios spatiaux, qui, eux découlent des grandes tendances actuelles du tissu urbain et des mécanismes fonciers. L'étude des scénarios macro-économiques doit être établie à partir de 2 variables de base :

- taux d'accroissement démographique (naturel et migratoire) sur le plan national
- l'étude du PIB qui évolue en fonction de l'évolution économique internationale, régionale.

Cette méthode permet de cerner le champ des futurs possibles et de dégager leurs conséquences pour la ville. Ils permettent de dégager les actions nécessaires pour améliorer la maîtrise du développement de la ville en fonction de l'évolution réelle.

c. Examen des documents réglementaires, juridiques et politiques nationaux et internationaux, tout document stratégique national, y compris, mais sans s'y limiter, les codes et les normes de construction, et faire des propositions en lien avec les vulnérabilités identifiées face au futur de la zone d'étude.

d. Identification, cartographie et mise en perspective des parties prenantes impliquées dans la résilience urbaine et côtière, ainsi que les responsabilités et les capacités des institutions nationales et gouvernementales impliquées dans l'urbanisation, la GRC, l'environnement, le changement climatique, les ressources naturelles, la gestion des ressources en eau, les services météorologiques et hydrométéorologiques, les infrastructures et l'aménagement du territoire.

e. Identification des sites urbains, sites urbanisables et sites fragiles impropre à l'urbanisation

En se basant sur l'évolution passée de l'occupation du sol et en tenant compte des contraintes topographiques, hydrauliques et environnementales, il s'agit de délimiter les sites potentiels à l'urbanisation et les sites à protéger de toute forme d'urbanisation.

Toutefois, cette démarche doit tenir en compte les besoins déclenchés par la croissance démographique et économique.

Ce volet identifiera également les zones non habitables à cause de l'inondation, les réseaux d'assainissement ainsi que les réseaux structurants.

f. Déterminer les contraintes et opportunités pour le développement urbain, au regard des différents scénarios climatiques

Il s'agit en premier lieu, d'identifier les facteurs sur lesquels il est possible d'agir (type de bâti, zonage, etc.), en second lieu d'établir les principes et priorités (zones à éviter, contrôler ou promouvoir) et en dernier lieu de décrire les alternatives possibles

Enfin, il est à noter que durant cette phase, le prestataire doit veiller à la synergie des propositions avec les documents de références régionaux et nationaux tels que le SNAT, le PRD, etc. De plus, les résultats de cette analyse prospective, notamment des scénarii de développement (économique, démographique et spatial) doivent être spatialisés et traduits sur carte.

g. Ajuster les scénarios urbains au changement climatique

Il s'agira ici de définir les mesures de développement urbains dans les espaces situés hors des zones à risques ; de formuler les mesures de résilience des populations et des infrastructures vulnérables situés dans les zones à risques.

Phase III : Perspectives et propositions

Cette phase comporte les tâches suivantes :

- Tâche 1 : des analyses complémentaires seront effectuées pour orienter les choix de programme les plus cohérents au niveau local, régional et national.
- Tâche 2 : cette tâche consiste à identifier les parties de l'agglomération sur lesquelles seront réalisées des actions de développement au cours des cinq (5) années à venir. Les projets concerneront aussi bien les zones d'extension que les quartiers existants et les projets exprimés en termes d'investissements seront consignés dans le « Plan-Programme ».
- Tâche 3 : des propositions seront faites sur la base des débats avec les acteurs pour la définition des mesures exécutoires en vue de la facilitation de la mise en œuvre du Plan-Programme (moyens institutionnels et financiers).

Ainsi, sur la base des résultats de l'étude prospective et du scénario de développement retenu, cette phase consiste en :

- a. La définition de la vision 15 ans de la ville
- b. La reclassification des différentes zones avec la description claire de chacune d'elles, dont la :
 - Délimitation des zones urbaines et à urbaniser, sur la base des besoins en matière d'habitat, d'activités, de services, des populations actuelles et futures et prenant notamment en compte la valeur agronomique des sols et les structures agricoles ;
 - Définition des actions et opérations d'aménagement : Zones d'Aménagement Concerté, voies et ouvrages publics, équipements, transports, espaces verts, sites à protéger, rationalisation de l'utilisation du sol, ... ;
 - Localisation des emplacements réservés à ces infrastructures et équipements ;
 - Délimitation des zones qui présentent des risques liés aux changements climatiques, aux cyclones et à l'inondation... ;
 - Prise en compte des dispositions d'aménagement pour la Réduction des Risques de Catastrophes et l'amélioration de la résilience urbaine ;
 - Délimitation des Réserves Foncières de la ville.
 - Délimitation des zones nécessitant une rénovation et/ou restructuration urbaine. Définir un zonage visant à favoriser le développement dans les zones les moins

exposées, limiter le développement dans les zones moyennement exposées et interdire le développement dans les zones fortement exposées

c. Elaboration d'un « Plan-Programme » de développement sur 5 ans :

- Identification et programmation des actions prioritaires ;
- Fiche de projet de niveau APS pour les actions prioritaires, adapté aux capacités locales, conformes aux orientations nationales et confrontées avec les moyens locaux (descriptif de l'opération, estimation des coûts, faisabilité, montage financier et institutionnel).

Toutes les propositions doivent respecter la synergie avec les documents de références à tous les niveaux (locaux, régionaux, nationaux).

d. Elaboration d'un plan de gestion d'urgence transitoire

Etant donné que les phasages de programmation d'un Plan d'urbanisme est de court, moyen et long terme, il est primordial d'établir à travers le PUDi un plan de gestion des urgences face aux risques climatiques notamment l'inondation des zones vulnérables. Cette activité se porte sur :

- L'identification d'une zone de recasement, qui sera un domaine privé de l'Etat dont le choix et l'approbation sera déterminé au niveau des divers comités (CRAT, CNUH ,...)

Phase IV : Finalisation du Plan d'Urbanisme Directeur

Fixant la vision du développement futur de la ville en termes d'occupation et d'usage du sol, défini au cours de la phase n°2 et 3, les opérations prévues à la phase n°3 seront identifiées d'une manière précise sur le plan.

Le Plan d'Urbanisme Directeur comprend un plan de l'occupation du sol à vision de 15 ans, en intégrant l'ensemble des projets qui constituent le Plan-Programme sur cinq (5) ans et un règlement d'urbanisme traduisant sous forme réglementaire les prescriptions d'usage du sol, paysagères, architecturales et de construction, concernant chaque type d'occupation.

Les projets du Plan-Programme seront localisés et articulés au long terme.

a. Rédaction finale du Plan d'Urbanisme Directeur

Le Plan d'Urbanisme Directeur, devra contenir :

- un zonage suivant les affectations et les coefficients d'occupation ;
- les tracés des principales voies de grande circulation à conserver, à modifier ou à créer avec leur largeur et leurs caractéristiques ; la trame urbaine projetée ;
- les emplacements réservés aux principales installations d'intérêt général et aux espaces libres ;
- les aménagements particuliers concernant : le centre-ville, les quartiers sensibles, les entrées et sorties de la ville, les principaux marchés, les gares routières ;
- les espaces à protéger ; les espaces boisés et espaces verts à maintenir ou à créer ;
- les zones à risques, eu égard aux effets des cyclones / inondations et autres aléas... ;
- les zones à risques, eu égard aux effets des cyclones / inondations et autres aléas... ;
- les avant-projets directeurs de rénovation / restructuration des zones urbaines à fort risque ou impact du changement climatique ;
- les avant-projets directeurs d'alimentation en eau et assainissement ;
- les avant-projets directeurs d'alimentation en électricité et télécommunication ;
- les projets précisés par le Plan-Programme ;
- le statut foncier des zones d'extensions et des réserves foncières

b. Rédaction des prescriptions d'urbanisme et des prescriptions environnementales

Le Plan d'Urbanisme Directeur sera accompagné d'un ensemble de règlements qui fixe les règles et servitudes relatives à l'utilisation du sol justifié par le caractère de la ville ou de l'agglomération considérée et les nécessités générales ou locales, ainsi que les nécessités de la protection civile et du fonctionnement des services publics. Ce règlement doit préciser les nécessités de réaliser des études d'impact socio-économique et environnemental pour l'implantation d'équipements lourds. Les servitudes peuvent comporter l'interdiction de construire.

Il faut également fixer les règles de conception des bâtiments et réseaux (eau, électricité, transport, assainissement) pour répondre aux impacts du changement climatique.

Les conditions spécifiques d'occupation du sol pour les voiries dans les zones à forte érosion et inondation doivent être définies.

Les mesures de prises en compte des normes paracycloniques devront être formulées.

Le règlement d'urbanisme qui constitue un des outils de gestion pour les autorités locales sera élaboré en tenant compte des stratégies de développement de la ville et des orientations ayant amené au Plan-Programme, pour faciliter la mise en œuvre de ce dernier.

Les usages et gabarits de certaines portions de terrains, les modalités particulières pour faire évoluer le bâti dans le respect et la composition urbanistique de l'ancien bâti, des normes particulières dans des zones résidentielles (modifications, zones de débarquement, affichage...), définition claire des coefficients d'occupation de sol, règles d'implantation et d'intégration architecturale, règlements de sécurité notamment face aux risques de catastrophes et de lutte contre l'insalubrité, ... seront précisées.

Il convient également de définir les prescriptions environnementales et les dispositions RRC/ACC.

4) Mission liée à l'approbation du PUDi

Le Plan d'urbanisme Directeur (PUDi) sera opposable aux tiers. Ainsi, le PUDi validé par la Commission d'Urbanisme doit être soumis à la délibération de la Commune et à l'approbation des Autorités compétentes, dans la forme et procédures prévues par la loi n°2015-052 relatives à l'Urbanisme et l'Habitat. La mise en déclaration d'utilité publique sera assurée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers (MATSF), à travers la présentation du PUDi approuvé au Conseil des Ministres.

Pour assurer toute la procédure administrative nécessaire à l'approbation du PUDi, le Consultant appuiera sur le plan logistique la Commune et le MATSF, notamment dans la reproduction des documents de présentation du PUDi.

5) Mission d'accompagnement et de sensibilisation à l'utilisation du PUDi

La mission d'accompagnement et de sensibilisation vise à assurer l'appropriation effective du Plan d'Urbanisme de Directeur (PUDi) par les acteurs locaux, notamment la Commune et les Fokontany.

Elle a pour objectif de :

- Traduire les orientations et règlements du PUDi en outils simplifiés et accessibles ;
- Faciliter la compréhension des règles d'urbanisme par les autorités locales ;
- Permettre une application concrète du PUDi dans la gestion quotidienne des autorisations d'urbanisme ;
- Renforcer les capacités techniques des acteurs municipaux et des responsables de Fokontany ;
- Garantir la diffusion claire des informations auprès de la population.

Le Consultant devra réaliser, sans que cette liste soit limitative, les prestations suivantes :

1. Élaboration de supports simplifiés du PUDi

- Concevoir des supports pédagogiques vulgarisés adaptés aux acteurs locaux ;
- Traduire les règlements d'urbanisme en formats accessibles (schémas, tableaux simplifiés, fiches pratiques) ;
- Mettre en évidence la différenciation entre :
 - Les zones constructibles ;
 - Les zones non constructibles ;
 - Les zones à usage spécifique ;
- Décliner ces informations par Fokontany afin de permettre une lecture territoriale précise ;
- Élaborer des cartes simplifiées à affichage public.

2. Production et mobilisation logistique

- Préparer les maquettes finales des supports ;
- Organiser l'impression des documents (affiches, livrets, cartes murales, etc.) ;
- Prévoir des formats adaptés à l'affichage dans les bureaux communaux et des Fokontany ;
- Organiser la logistique des ateliers de sensibilisation (lieu, matériel, supports, invitations, etc.).

3. Organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation

- Organiser des sessions de sensibilisation à destination :
 - Des autorités municipales ;
 - Des chefs de Fokontany ;
 - Des communautés locales ;
- Expliquer :
 - La structure du PUDi ;
 - Les règles d'urbanisme applicables ;
 - Les procédures d'instruction des demandes ;
 - Les responsabilités des acteurs locaux ;
- Présenter des cas pratiques d'application ;
- Répondre aux questions et clarifier les situations ambiguës.

4. Renforcement de capacité des acteurs locaux

- Former les agents communaux à l'utilisation du PUDi comme outil d'aide à la décision ;
- Développer des outils pratiques :
 - Fiches de vérification rapide ;
 - Check-list pour l'analyse des demandes de permis ;
 - Guide d'interprétation des zones ;
- Assurer un accompagnement technique durant une période définie après les ateliers.

5. Appui à la diffusion et à l'appropriation locale

- Assurer la mise à disposition des supports dans les bureaux au niveau des Communes et des Fokontany ;
- Proposer une stratégie de communication locale adaptée au contexte ;
- Identifier les éventuelles difficultés d'appropriation et proposer des ajustements.

VII. DOCUMENTS A LIVRER

Les produits livrables correspondent à des restitutions de rapports, de cartographies, qui sont à remettre à l'Administration une semaine avant les ateliers de validation (il est à noter que les résultats liés à la Réduction des Risques de Catastrophes et à l'Adaptation au Changement Climatique fera l'objet d'un rapport séparé).

Toutes les cartes doivent être livrées par couche thématique au format MAPINFO ou ARCVIEW, accompagnées de leur base de données alphanumérique, en trois (3) exemplaires, et en version papier en six (6) exemplaires.

Tous les rapports version définitive seront fournis en six (6) exemplaires papiers et sur support numérique en format WORD et PDF.

Le prestataire livrera un (01) exemplaire de chaque livrable au Projet PIC.

A. Mission 0 : Délimitation administrative des fokontany

A l'issu de cette mission, le Consultant devra fournir les livrables suivants :

- Rapport de collecte et d'analyse documentaire ;
- Rapport diagnostic de la délimitation administrative ;
- Cartes géoréférencées des limites existantes et proposées ;
- Procès-verbaux des réunions de concertation ;
- Rapport de proposition de délimitation harmonisée ;
- Dossier technique de validation administrative ;
- Base de données SIG des limites retenues.

A. Mission 1 : Elaboration de la méthodologie, du programme d'engagement des parties prenantes et de la Stratégie de mobilisation des ressources

- rapport d'établissement et rapport méthodologique détaillée définissant la méthode de travail avec la Commission Municipale de l'Urbanisme et les autres entités qui seront utilement mises en place pour être consultée durant les différentes phases et pour valider les résultats par phase et les résultats finaux. La note méthodologique devra faire ressortir le souci de la réussite de l'approche participative et inclusive d'une part et le souci de la définition des mesures exécutoire pour la mise en œuvre du Plan-Programme d'autre part. La description de l'aspect transfert de compétences aux personnels de la Commune ou aux autres acteurs locaux (Fokontany, Commission Urbanisme...) sera aussi portée dans la méthodologie. Un chronogramme détaillé indiquant les tâches/ sous-tâches, personnel-clé responsable et intervenants ainsi que les délais accompagnera la note méthodologique.
- Couverture médiatique des ateliers,
- programme d'engagement des parties prenantes.

B. Mission 2 : Elaboration du PUDi

Phase I : Diagnostic territorial de la ville de Fénériver Est

Le rapport d'étude de diagnostic de la ville, sous forme de :

- exploitation de rapports et études existants
- fiche d'enquête et rapport d'enquête
- fiche par carte et tableau (avec un regard particulier sur la situation multidecennale des dégâts des cyclones et inondations et autres catastrophes) ;
- Documents spécifiques d'évaluation des risques et vulnérabilités
- fiche de synthèse cartographiée

- documents cartographiques : au moins 24 couches thématiques superposables.

Phase II : Etude prospective

Le rapport d'étude prospective comprenant :

- Les scénarii spatiaux de développement de la ville
- Les scénarii macro-économiques
- Les scénarii démographiques
- La cartographie des sites urbains, urbanisables et non urbanisables
- Le résultat d'analyse diagnostique
- Documents cartographique « atlas »
- Les profils des risques urbains
- Les scénarii environnementaux ;

Phase III : Perspectives et propositions

Le rapport de perspectives et de proposition contenant :

- La vision 15 ans ;
- Les orientations 10 et 15 ans : Plan Directeur des équipements et infrastructures ;
- Le Zoning 10 et 15 ans de la ville ;
- Le Plan-Programme des opérations prioritaires 5 ans ;
- APS des opérations prioritaires ;
- Les actions/recommandations liées à la réduction des Risques de Catastrophes et à l'ACC ;
- Les mesures exécutoires pour la facilitation de la mise en œuvre du Plan-Programme.

Phase IV : Finalisation du Plan d'Urbanisme Directeur

- Plan d'Urbanisme Directeur : rapport définitif et un jeu de plans au 1/10.000 avec coordonnées Laborde et légendes en cinq (05) exemplaires.
 - Règlements d'urbanisme et prescriptions environnementales
- C. Mission 3 : Approbation du PUDi et notification du PUDi
- Rapport synthétique et carte servant de documents de présentation du PUDi aux instances d'approbation
 - 65 exemplaires de chaque plan directeur nécessitant les réserves d'emprise des installations ou équipements prévues au PUDi
 - 08 exemplaires du rapport de chaque phase
 - 08 exemplaires du plan de zoning, en format A0
 - 03 exemplaires du plan de zoning, en format A0
 - 08 CD contenant les versions électroniques des rapports et des cartes sous format shapefile

La Mission liée à l'approbation du PUDi concerne les tâches suivantes :

Etape 1 : Délibération communale :

- Présenter et accompagner la soumission du PUDi au conseil municipal
- Recueil de la délibération communale

Etape 2 : Enquête commodo-incommodo :

- Rédaction du projet d'Arrêté d'ouverture de l'enquête commodo-incommodo
- Conduite de l'enquête de commodo – incommodo
- Dépôt, recueil et analyse des cahiers de doléances
- Recueil des Attestations d'affichage auprès de la Région, Préfecture, Communes et des certificats d'attestation de la réalisation de l'enquête

- Retouche des PUDi et de ses annexes (corps, cartographies et règlement d'urbanisme) suivant les résultats de l'enquête.

Etape 3 : Délibération du CRAT

- Identification des Commissions délibérantes au niveau Régional et National, suivant le décret N°2019-1932 du 19 octobre 2019, relatif à l'élaboration, l'instruction, la validation et la mise en œuvre des Plan d'Urbanisme ;
- Présentation du PUDi au niveau du CRAT
- Rédaction du PV de la réunion CRAT
- Rectification des PUDi suivant les avis du CRAT
- Organisation de l'atelier CRAT : préparation logistique des réunions préparation des documents nécessaires lors des réunions.

Etape 4 : Accompagnement pour l'approbation du PUDi par représentant de l'Etat au niveau de la Région

- Préparation et remise des documents relatifs au PUDi
- Présentation du PUDi au niveau du représentant de l'Etat au niveau de la Région
- Rédaction du projet d'arrêté d'approbation
- Suivi de la mise en vigueur de l'arrêté
- Préparation et remise des documents relatifs à la présentation du PUDi

Etape 5 : Accompagnement à la Déclaration d'Utilité Publique des PUDi

- Rédaction du Projet de décret
- Préparation et remise des dossiers annexés au décret à présenter au niveau du conseil des Ministres, notamment les Plans Directeurs nécessitant les réserves d'emprise des installations ou équipements prévues au PUDi
- Rectification du PUDi suivant les éventuelles observations
- Suivi de la mise en vigueur du décret

Etape 6 : Notification et communication du PUDi

- Tirage du PUDi approuvé ;
- Notification et remise du PUDi auprès du MATSF, CTD, STD, PIC

D. Mission 4 : Accompagnement et sensibilisation à l'utilisation du PUDi

A l'issu de cette mission, le Consultant devra fournir les livrables suivants :

- Guide simplifié du PUDi à destination des acteurs locaux ;
- Cartes simplifiées par Fokontany avec distinction claire entre zones constructibles et zones non constructibles) ;
- Supports pédagogiques (affiches, fiches techniques, présentations) ;
- Rapport des ateliers de sensibilisation (liste des participants, PV, photos) ;
- Outils pratiques d'aide à la décision (check-lists, fiches techniques) ;
- Rapport final d'accompagnement et d'évaluation de l'appropriation.

VIII. METHODOLOGIE ET MOYENS

Le Consultant dressera une méthodologie indiquant brièvement la compréhension de la mission et les détails de l'approche requise. Il est inutile de reprendre le contenu des présents TDRs dans la note méthodologique qui ne devra pas dépasser 2 pages mais il s'agit de démontrer la spécificité de l'approche du soumissionnaire.

D'une part, le Consultant doit prendre en compte les orientations du guide méthodologique intégrant la migration pour améliorer les contenus du Plan d'Urbanisme Directeur, et permettant aussi de donner les faits réels liés au phénomène de la migration, et l'éventuelle influence de la migration sur le futur développement du territoire urbain.

D'autre part, le Consultant doit également intégrer le guide méthodologique sur l'adaptation au changement climatique dans le document, dans les différentes composantes et étapes de la planification urbaine notamment sur les enjeux propres aux villes.

Le Cabinet mettra en place le personnel, en considérant les compétences locales et les moyens nécessaires à l'exécution des prestations pour répondre aux exigences de la méthodologie et selon le planning proposé dans l'offre et dont la composition du personnel avec CV et photocopie certifiée par les autorités compétentes des diplômés à l'appui, sous la direction d'un Chef de mission.

1. Profil du chef de mission et du personnel clé

Le Chef de mission doit être soit architecte, soit urbaniste. Aucun autre profil n'est accepté.

Il doit avoir un assistant du Chef de mission, ayant un profil d'urbaniste junior.

Le personnel clé est composé au moins de :

- Economiste ayant des expériences en finances et fiscalités municipales
- Géographe
- Sociologue
- Ingénieur TP
- Ingénieur hydraulique ou hydrologue
- Environnementaliste (ayant des expériences en adaptation au changement climatique et en Gestion des Risques et Catastrophes)
- Juriste spécialisé en foncier et en urbanisme
- Géomètre topographe
- SIG-iste

Expérience du cabinet : il doit être enregistré légalement sur le territoire de Madagascar. Il doit avoir une expérience confirmée d'au moins 7 ans avec au moins 2 projets majeurs

- Expérience pertinente dans l'élaboration de documents similaires, en matière de planification et d'aménagement urbains
- Atouts :
 - Avoir participé à des études urbaines, études environnementales du monde urbain ou non

Expérience sur le changement climatique, etc...

Qualifications et compétences du Personnel-clé pour les Services :

▪ **Expert principal chef de mission**

- Formation : un(e) architecte diplômé(e), et/ou un(e) urbaniste diplômé(e) (niveau BAC+5 minimum).
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans en général en matière d'études de planification et programmation urbaines, ou études stratégiques, ou études de projets urbains ou études d'aménagement urbain
- Avoir une expérience spécifique d'au moins 2 études PUDi et/ou PUDé (ou similaire) dont au moins un comme CHEF DE MISSION :

Le chef de mission aura les tâches suivantes :

- Coordination Générale :
 - o Superviser toutes les activités liées à l'élaboration du PUDi.
 - o Assurer la coordination entre les différents membres de l'équipe pour garantir la cohérence et l'intégration des travaux.
- Planification et Stratégie :
 - o Contribuer à la planification stratégique du PUDi en définissant les objectifs, les priorités et les approches méthodologiques.
 - o Développer une vision globale pour le développement urbain à long terme.
- Gestion de l'Équipe :
 - o Superviser le travail de l'équipe de professionnels impliqués dans le projet, y compris les urbanistes, les architectes, les ingénieurs, les économistes, etc.
 - o Assigner des tâches spécifiques à chaque membre de l'équipe en fonction de ses compétences et de son expertise.
- Consultation Publique et Participation Citoyenne :
 - o Organiser des réunions de consultation publique pour recueillir les commentaires et les préoccupations des résidents.
 - o Intégrer les opinions publiques dans le processus de planification du PUDi.
- Rédaction et Présentation :
 - o Rédiger le document final du PUDi, y compris les analyses, les recommandations et les textes réglementaires.
 - o Présenter le PUDi aux autorités locales, aux parties prenantes et à la communauté.
- Gestion des Délais et des Ressources :
 - o Gérer le calendrier du projet en s'assurant que chaque phase est complétée à temps.
 - o Gérer le budget alloué au projet, y compris les ressources financières et humaines.
- Communication et Négociation :
 - o Communiquer efficacement avec les parties prenantes, y compris les responsables gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les résidents
 - o Négocier des compromis lorsque des désaccords surgissent, en recherchant des solutions qui répondent aux besoins de toutes les parties impliquées.

▪ **Economiste** ayant des expériences en finances et fiscalités municipales

- Formation : diplôme d'économiste ou socio-économiste (niveau BAC+5 minimum).
- Avoir une expérience d'au moins 05 ans en général en matière de planification de politiques publiques en général, études stratégiques, et en matière d'aménagement urbain.
- Avoir une compétence en analyse économique territoriale (dynamique de filières, zone d'activité économique, attractivité pour l'investissement privé)

Atouts :

- Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé ;

- Avoir déjà pris part à diverses autres études économiques nationales ou de niveau régional en tant qu'expert socio-économiste

- **Géographe**

- Formation : diplôme de géographe (niveau BAC+5 minimum).
- Avoir une expérience d'au moins 05 ans en général dans les études urbaines
- Atouts Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé
- Expertise en en adaptation au changement climatique et en Gestion des Risques et Catastrophes
- Spécialisé dans la planification du zonage et de l'utilisation des sols.
- Conception détaillée des zones résidentielles, commerciales et industrielles.
- Gestion des exigences légales et réglementaires liées à l'urbanisme

- **Sociologue**

- Formation : diplôme de sociologie (niveau BAC+3 minimum).
- Avoir une expérience d'au moins 05 ans en général dans les études urbaines : domaines du traitement de données en matière de planification urbaine, domaine des projections démographiques et des analyses sociologiques pour des études similaires
- Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé

- **Ingénieur BTP**

- Formation : diplôme ingénieur génie civil, ou génie urbain ou BTP (niveau BAC+5 minimum).
- Avoir une expérience d'au moins 07 ans en général dans les études urbaines : domaines infrastructures urbaines et/ou évaluation socio-économique des projets urbains
- Expérience spécifique d'au moins 5 ans dans la conception et la maintenance des infrastructures et bâtiments urbains, y compris routes, eau, assainissement et électricité
- Expertise dans la conception d'infrastructures urbaines résilientes face aux défis liés au climat et à l'environnement dans les villes côtières
- Évaluation des aspects techniques et de la viabilité des projets d'infrastructure.
- Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé

- **Ingénieur hydraulicien ou hydrologue**

- Formation : BACC + 5 (ingénierie), génie rural, hydraulique ou domaines similaires
- Au moins 07 ans d'expériences professionnelles

Atouts :

- Expériences en intégration des dimensions environnementales et sociales dans les projets
- Connaissance et expérience dans l'application d'approches systémiques pour améliorer la durabilité des services EAH dans des contextes fragiles comme celui de TANA serait un atout
- Connaissances/ expériences dans le domaine de la résilience au changement climatique et/ ou dans la supervision des études ou travaux liés aux barrages
- Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé
- Expertise dans la conception d'infrastructures urbaines résilientes face aux défis liés au climat et à l'environnement dans les villes côtières.
- Évaluation des risques d'inondation dus à la montée du niveau de la mer, aux tempêtes et aux marées. Conception de systèmes de drainage pluvial et de défenses contre les inondations.
- Planification des zones tampons côtières pour préserver les écosystèmes naturels et prévenir l'érosion. Conception de structures de protection côtière, telles que des brise-lames ou des dunes, pour réduire l'érosion.
- Planification de l'approvisionnement en eau douce dans les zones côtières, en tenant compte de la salinisation potentielle due à l'intrusion d'eau de mer. Conception de systèmes

d'assainissement adaptés aux zones côtières pour minimiser les risques de contamination de l'eau potable

- **Environnementaliste** (ayant des expériences en adaptation au changement climatique et en Gestion des Risques et Catastrophes)
 - Formation : Au moins un niveau de maîtrise (BACC+4) dans un domaine lié à l'environnement et/ou au changement climatique
 - Expérience étude d'impact environnemental
 - 3 ans d'expériences professionnelles sur les questions changement climatique et protection de l'environnement
 - Atouts : Bonne connaissance des enjeux socio-économiques et environnementaux de la gestion des risques et des catastrophes à Madagascar, et des solutions basées sur la nature pour le climat avec au moins une étude prouvée

- **Juriste** spécialisé en foncier et/ou en urbanisme
 - Formation : Au moins un niveau de maîtrise (BACC+4) en droit
 - Expert spécialiste des questions foncières et urbanisme avec au moins 5 ans d'expérience en matière d'analyse foncière à Madagascar ou à l'étranger
 - Ayant une maîtrise sur la place du Plan Local D'Occupation Foncière (PLOF) et la gestion foncière décentralisée dans le système foncier malagasy
 - Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé, et expériences sur les zones côtières ou à risques

- **Géomètre topographe**
 - Formation : diplôme de géomètre et/ou topographe (BAC+5)
 - Expertise générale d'au moins 5 ans dans des études : domaine Géodésie, topographie Routière, Marine, Hydrographique avec au moins deux expériences sur des études similaires. (Aménagement urbain, plan d'occupation de sol ou autres études techniques)
 - Être inscrit à l'ordre des géomètres et/ou topographes
 - Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude urbaine

- **Spécialiste en Système d'information géographique (SIG-iste)**
 - Formation : (BACC+3) en Cartographie, SIG et/ou Télédétection appliqués à la gestion des Territoires
 - Expert en analyse des données spatiales, et/ou données de GRC et Système d'Informations Géospatiales et Géographiques avec au moins 5 ans d'expériences et au moins 2 expériences similaires (aménagement urbain, plan d'occupation de sol ou autres études techniques)
 - Maîtrise prouvée des logiciels ARCGIS, MAPINFO et autre
 - Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé

La problématique de l'étude du territoire tient, au degré d'expertise, au professionnalisme et à la qualité des personnes en charge de la démarche et, d'autre part, à leur « culture territoriale » et relationnelle avec les collectivités territoriales.

Considérant la méthodologie proposée et la compréhension de la mission par le prestataire, le niveau de qualification individuelle du chef de mission et du personnel clé sera jugé selon (i) les travaux effectués individuellement ou collectivement (travaux d'études/projets similaires), (ii) de la valorisation de la compétence locale, et (iii) de l'aspect transfert de compétences au personnel de la Commune ou aux autres acteurs locaux (Fokontany, Commission Urbanisme).

2. Encadrement méthodologique et technique par le MATSF

TERMES DE REFERENCE
ELABORATION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR (PUDI)
Lot N° 02 VILLE DE MANANJARY
REGION VATOVAVY

I- CONTEXTE ET CADRAGE

Le district de Mananjary constitue une subdivision administrative de la région Fitovinany, dont il est le chef-lieu. La ville de Mananjary est une ville tranquille et reposante située en bordure de l'Océan Indien sur la côte Est de Madagascar. Elle s'étend autour du Fleuve Mananjary ainsi que du Canal des Pangalanes. Elle se situe à 160km au Nord de la ville de Manakara et à 450km d'Antananarivo. Les coordonnées géographiques du centre de la ville sont 21°31'52 de la latitude Sud et 48°20'31 de longitude Est. Mananjary couvre une superficie de 5.330km², représentant environ 26,4% de la région et abrite une population estimée entre 25 000 et 35 000 habitants, dont la majorité est issue de l'ethnie « Antambahoaka ». Le district de Mananjary reste le plus peuplé de la Région, ceci traduit l'existence de grand centre urbain au niveau de la Région.

Mananjary est régulièrement frappée par des cyclones dévastateurs, ce qui entraîne des destructions massives. Parmi les événements les plus marquants, on peut citer Gretelle en 1997, ainsi que Batsirai et Emnati en 2022. A la suite du passage du cyclone Batsirai en 2022, la ville de Mananjary est durement touchée par le cyclone, qui est détruite à 90% locales et a affecté des milliers de foyers. Cette ville a été presque détruite avec des destructions massives des habitations avec des toits envolés et des bâtiments (même en dure) endommagés, l'hôpital principal ne fonctionnait plus et de nombreux centres de santé ont été détruits. Les rizières et les cultures locales sont inondées et les moyens de subsistances ont été anéantis. Les routes principales et les ponts ont été coupés et il n'y a plus d'eau potable ni d'électricité. Ces catastrophes ont profondément perturbé l'économie agricole, en particulier les cultures de rente, entraînant des pertes à long termes. Cette situation a aggravé la dépendance à l'aide humanitaire, exacerbé l'insécurité alimentaire provoqué des pénuries alimentaires et enflé les prix, ce qui a accentué la pauvreté. Sur le long terme, les cyclones ont causé des dégradations environnementales importantes, dont la perte et de biodiversité et la dégradation de la fertilité des sols, compliquant ainsi la relance de l'agriculture et la stabilisation de l'économie locale

La pêche constitue une activité économique majeure pour la ville de Mananjary, avec des pratiques de pêche artisanale qui utilisent des techniques traditionnelles. Le tourisme à Mananjary est une activité en pleine expansion, elle bénéficie de richesses naturelles considérables, telles que ses plages, son arrière-pays vaste et riche en biodiversité ; l'arrière-pays, quant à lui, est un terrain d'aventure pour les passionnés de biodiversité, offrant une expérience unique aux amateurs de nature, de randonnées et d'écotourisme. De Mananjary à Toamasina, le canal des Pangalanes constitue un passage obligé pour les touristes et aventuriers. On découvre presque tout, le long du Canal des Pangalanes. Une végétation luxuriante, avec une impressionnante enfilade de rivières et de lacs reliées par des canaux artificiels pour former une voie d'eau navigable qui longent la côte Est de Madagascar sur plus de 650 km, tant d'attractions pour un tourisme de découverte. Mananjary bénéficie de conditions climatiques et géographiques favorables au développement de culture de rente, particulièrement le café, qui occupe une place prépondérante parmi les cultures locales. La culture fruitière, en revanche, est bien plus dynamique : les bananes, les agrumes et les litchis contribuent à diversifier les produits agricoles de la commune.

En considération de sa situation actuelle et de sa disposition économique et touristique, la ville de Mananjary présente des enjeux que sont entre autres :

- la restauration de la ville suite aux différents ravages par la catastrophe naturelle : la reconstruction des routes et ponts coupés et la réhabilitation des maisons d'habitation et des infrastructures publics.
- l'orientation de l'économie par tous les moyens d'activités locales (fabrication artisanale, la production agricole, l'utilisation du port ...)
- l'approvisionnement en eau potable et la gestion des ressources en eau
- l'amélioration de l'offre touristique dans les différents sites
- etc.

Actuellement, l'essor des activités économiques de la ville et les problèmes spatiaux engendrés par un dynamisme non contrôlé font appel à l'élaboration du Plan d'Urbanisme Directeur (PUDi), pour répondre aux besoins actuels et futurs en espaces urbanisables, en infrastructures et équipements publics et en espaces libres.

Ainsi, la Commune Urbaine de Mananjary a fait appel au Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive PIC 3 pour élaborer le Plan d'Urbanisme Directeur (PUDi) de la ville de Mananjary répondant aux exigences de la nouvelle Loi sur l'Urbanisme et l'Habitat, tout en intégrant la dimension de Réduction des Risques et Catastrophes (RRC) et de l'Adaptation au Changement Climatique (ACC), du guide méthodologique sur l'adaptation au changement climatique et le guide d'intégration de la migration dans la planification urbaine à Madagascar.

En effet, à ce jour, Madagascar figure parmi les pays qui ont honoré leurs engagements vis-à-vis de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), soulignant ainsi sa volonté de contribuer à l'effort international pour la lutte contre les changements climatiques. Le pays s'est en particulier doté d'une gouvernance climatique bien structurée, lui apportant une certaine avance sur des pays similaires.

L'implication de différents acteurs concernés par le changement climatique au niveau des 24 Régions de Madagascar lors des consultations inter-régionales a permis de recueillir des informations qui ont nourri la politique nationale d'adaptation sur la vulnérabilité des populations et des secteurs d'activité au changement climatique, ainsi que sur les risques encourus.

Le Plan National d'Adaptation s'articule autour de trois grands axes stratégiques définis comme suit :

Axe stratégique 1 : Renforcer la gouvernance et l'intégration de l'adaptation ;

Axe stratégique 2 : Mettre en œuvre un programme d'actions sectoriel prioritaire ;

Axe stratégique 3 : Financer l'adaptation aux changements climatiques.

Les enjeux de lutte contre le changement climatique qui se manifeste à Madagascar par une multitude d'impacts socio-économiques et environnementaux, se retrouvent intrinsèquement liés aux problématiques de développement : énergie et électrification, aménagement du territoire, transports et croissance urbaine, impacts du climat sur la gestion de l'eau et l'agriculture, effets sanitaires, impacts des catastrophes naturelles, maintien des services éco systémiques, gestion des forêts et conservation de la biodiversité, etc.

La Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique au service des priorités de développement de Madagascar, se focalise sur les secteurs Agriculture-Elevage Pêche, Ressources en eau, Santé publique, Biodiversité et Foresterie, Zones côtières, Infrastructures, Gestion/Réduction des risques et des catastrophes climatiques, tout en considérant de manière transversale le renforcement des capacités humaines, financières, techniques et technologiques et institutionnelles, ainsi que la prise en compte du genre. Cette priorisation tient compte du document

« Contribution Déterminée au niveau National » (CDN) que le Pays a adopté à l'issue de l'Accord de Paris, tout en considérant l'évolution des autres problématiques liées au changement climatique au niveau d'autres secteurs.

Aussi, la formulation du PUDi devra tenir compte des directives du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) et du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)¹, ainsi que de la PNA. A cet effet, la PNA propose une approche sectorielle avec des orientations stratégiques et des actions prioritaires pour chaque secteur au niveau national et/ou régional, et un ensemble de programmes structurants pour une opérationnalisation effective, intersectorielle et planifiée dans le temps, sur un territoire précis. Le futur PUDi devra donc tenir compte également des déclinaisons possibles au niveau sectoriel de la PNA à l'échelle des zones d'études.

II- FINALITE

La finalité de l'étude est de fournir aux autorités locales les moyens d'assumer plus efficacement les responsabilités qui leur incombent, notamment dans la planification et la gestion du développement de la ville de Mananjary, la répression de certaines infractions, la réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes et la réservation de zones pour les équipements publics, les infrastructures, les voiries et réseaux divers, les espaces verts et espaces publics ainsi que le respect des réglementations en vigueur dans le cadre d'un plan d'urbanisme.

Par ailleurs, l'étude doit permettre aux autorités de décision d'avoir une vision à long terme (15 ans) de l'environnement et d'adaptation de la ville face aux aléas dus aux changements climatiques incluant :

- Schéma directeur d'assainissement pluvial pour mettre la ville hors d'eau ;
- Réalisation de bâtiments publics aux normes para cycloniques pour constituer des abris en cas de cyclones de catégories 4 et 5 ;
- Développement de plans de végétalisation pour réduire les ilots de chaleur urbains ;
- Délimitation de zones à risques (zones de bas-fonds et de submersion marine) à classer en zones *non aedificandi* ;
- Collecte et traitement des eaux usées et déchets, et assainissement urbain ;
- Amélioration et réhabilitation du système de distribution d'eau potable.
- Et toutes autres considérations/mesures directes ou indirectes permettant l'atténuation et/ou l'adaptation aux changements climatiques.

1

https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/naptchguidelines_french_lowres.pdf Les principes directeurs du processus PNA sont, entre autres, (i) un processus participatif impliquant les parties prenantes; (ii) une approche multidisciplinaire et complémentaire basée sur les plans et programmes pertinents existants; (iii) une contribution au développement durable; (iv) une place particulière accordée aux groupes marginalisés, comme les femmes; (v) une approche impulsée par les pays; (vi) une bonne gestion environnementale; (vii) un rapport coût-efficacité favorable; (viii) des démarches simples; et (ix) des procédures souples dépendant des particularités de chaque pays.

III- OBJECTIFS

Ce projet consiste à doter la Commune Urbaine de Mananjary d'un outil de planification résilient et de gestion urbaine qui comprend divers plans directeurs sectoriels permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de ses habitants et de ses usagers selon le contexte local, dans le respect des équilibres de développement, et dans l'intégration des paramètres du changement climatique, tout en renforçant la résilience, l'environnement et le cadre de vie de la population.

Le Plan d'Urbanisme Directeur, un outil de recherche de financement, est également un instrument incitatif au développement de la ville (en matière de ressources fiscales et parafiscales, ...). En tant que document de planification, de programmation et de coordination des investissements publics, le Plan constitue un cadre de référence pour l'établissement de dossiers de financement. En stade final, il sera accompagné des résultats d'études en APS pour les opérations inscrites au programme d'investissement.

IV- PROCEDURE D'ELABORATION

La révision du PUDi, son contenu et ses effets juridiques sont régis par les dispositions de la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT), de la Loi de l'Urbanisme et de l'Habitat (LUH) et au décret 2019-1932 du 09 octobre 2019 relatif à l'élaboration, l'instruction, la validation et la mise en œuvre des Plans d'urbanisme, de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) et de la Politique Nationale de l'Habitat, tant sur le plan procédural que méthodologique.

La procédure d'élaboration du Plan doit également intégrer le guide méthodologique pour la prise en compte des enjeux de résilience et d'adaptation au changement climatique.

Le Consultant doit ainsi se conformer aux indications les plus contraignantes lorsque celles prévues dans les présents Termes de Référence diffèrent de celles des documents cadres suscités.

Durant le processus, le Consultant doit veiller à la cohérence de ses expertises avec les différentes études liées à la planification et à l'aménagement du territoire à tous les niveaux, en particulier le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et les autres documents cadre.

Conformément à la Loi sur l'Urbanisme et l'Habitat, une Commission d'Urbanisme sera mise en place par la Commune, pour garantir la participation et l'implication des acteurs locaux dans le processus de révision et de mise en œuvre du PUDi. Cette commission regroupe les acteurs locaux tels que les communautés, les acteurs sectoriels, les ONG, les structures privées, les structures associatives de femmes, de jeunes, les représentants des quartiers, etc....

Lors des concertations, le Consultant assurera l'appui logistique mais aussi technique de la Commission municipale d'urbanisme durant le processus.

Appuyé par l'équipe de la Commune de Mananjary, le Consultant assurera la sensibilisation des membres de cette Commission d'Urbanisme, pour constituer une véritable structure locale de concertation, d'échange, d'orientation et de validation des résultats de l'étude du PUDi, durant le processus.

Ainsi, à toutes les étapes du projet, et autant que possible pour toutes les tâches que le Consultant devra mettre en œuvre, la démarche participative devra être privilégiée.

Les parties prenantes, tant au niveau central que dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Services Techniques Déconcentrés (STD) ainsi que les bénéficiaires directs et indirects du projet devront être impliqués de manière à ce qu'elles soient les véritables porteurs des documents qui résulteront de la mission. Le consultant devra déployer une méthodologie qui permet de fonder les solutions sur la base de l'opinion des populations et autres bénéficiaires du PUDi. Pour y parvenir, en plus des ateliers et réunions de lancement et de validation, le consultant organisera avec l'appui de la Commune et des STD des réunions avec les communautés, les acteurs sectoriels,

les ONG, les structures privées, les structures associatives de femmes, de jeunes, les représentants des quartiers, etc....

De plus, il est à préciser qu'une attention particulière sur la recherche de complémentarité et de synergie avec les actions similaires et en cours, est à prévaloir ainsi que l'identification, l'analyse et la spatialisation des risques climatiques qui touchent la commune.

V- ZONE D'ETUDE

La présente étude concerne la Commune Urbaine de Mananjary. Toutefois, compte tenu du contexte géographique et urbanistique de la ville de Mananjary, il est à noter que cette zone d'étude pourrait s'étendre sur ses communes périphériques.

VI- DESCRIPTION ET CONTENU DES MISSIONS

Les tâches assignées au Consultant sont subdivisées aux missions ci-après :

- Mission préalable sur le règlement de la délimitation administrative des fokontany
- Mission de communication, de renforcement de capacité et de sensibilisation
- Mission d'étude de révision du PUDi
- Mission liée à l'approbation du PUDi
- Mission d'accompagnement et de sensibilisation à l'utilisation du PUDi

1) Mission préalable sur le règlement de la délimitation administrative des fokontany

La mission préalable relative au règlement de la délimitation administrative des Fokontany consiste à clarifier, analyser, actualiser et faire valider les limites territoriales administratives des Fokontany concernés par les Communes, zone d'étude du PUDi. Cette étape constitue un préalable indispensable afin de :

- Disposer d'un référentiel territorial fiable pour les analyses urbaines, foncières et démographiques ;
- Eviter les conflits de limites et les chevauchements de compétences administratives ;
- Garantir la cohérence spatiale des propositions d'aménagement et de planification ;
- Sécuriser juridiquement le périmètre d'intervention du PUDi.

La mission implique une démarche à la fois technique, participative et institutionnelle, mobilisant les autorités administratives, les collectivités territoriales décentralisées, les services techniques déconcentrés ainsi que les représentants locaux.

Cette mission englobe les prestations suivantes :

- Collecte et analyse documentaire
- Collecter les textes réglementaires, arrêtés, décrets et documents officiels relatifs aux limites administratives existantes ;
- Compiler les données cartographiques disponibles (cartes topographiques, cadastrales, images satellitaires, plans communaux, etc.) ;
- Analyser les incohérences, chevauchements ou vides juridiques éventuels.
- Diagnostic des limites territoriaux

- Dresser l'état des lieux des limites administratives actuelles des Fokontany concernés ;
 - Identifier les zones litigieuses ou non consensuelles ;
 - Analyser les impacts des limites existantes sur la gestion urbaine et la planification.
- Travaux cartographiques et géospatiaux
- Produire ou actualiser les fonds de cartes de délimitation ;
 - Géoréférencer les limites administratives ;
 - Élaborer des cartes thématiques illustrant les problématiques de délimitation
 - Valider officiellement les limites administratives.

2) Mission liée à la communication, de renforcement de capacité et de sensibilisation

Le Consultant assurera la communication médiatique durant tous les ateliers, les actions d'information et de formation (transfert de compétences) des acteurs locaux durant la révision du PUDi, garant de l'appropriation et de l'effectivité de la mise en œuvre du processus par les acteurs locaux (par secteurs ou catégories d'activités).

Le consultant doit mener une séance de renforcement de capacité et de sensibilisation de la commune et des STD avant la révision du PUDi.

Pour une bonne appropriation du PUDi adapté par le CTD, la séance se portera sur :

- Les cadrages de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,
- Les enjeux et impacts du Plan d'Urbanisme,
- Les procédures administratives de révision et de validation des Plans d'Urbanisme,
- Les acteurs et leurs rôles respectifs dans la révision du plan d'urbanisme,
- La démarche d'évaluation des risques et vulnérabilité au changement climatique
- Les notions d'orientations et de prospective en matière d'impacts du changement climatique sur les questions thématiques essentielles (route, éducation, santé, gestion des déchets, habitat, eau et économie)

A l'issue de ce renforcement de capacité, un programme d'engagement des parties prenantes doit être établi par le consultant.

A la fin de la révision du PUDi, afin d'assurer sa mise en œuvre effective, le consultant doit :

- Assurer et accompagner le transfert de compétence et l'assistance sur l'utilisation, la gestion et la mise en œuvre du document PUDi, en prenant en connaissance les pratiques sur terrain de gestion de la ville au quotidien en l'absence de document d'urbanisme afin de mieux canaliser et spécifier les besoins de renforcement de capacité dont la municipalité et les autorités locales devraient bénéficier à travers le projet
- Sensibiliser les CTD et les fokontany à vulgariser les zones à fort impact dus aux changements climatiques et les zones inconstructibles et les réserves d'emprise des installations ou équipements prévues au PUDi,

3) Mission d'étude de révision du PUDi

L'étude proprement dite de révision du PUDi comporte les Quatre (04) phases ci-après

- Phase I : Diagnostic territorial de la ville de Mananjary
- Phase II : Etude prospective
- Phase III : Perspectives et propositions
- Phase IV : Finalisation du Plan d'Urbanisme Directeur

A la fin de chaque phase, le Consultant organisera un atelier de restitution /concertation /validation, auquel il lui appartient de définir et de garantir la représentativité des parties prenantes aux ateliers. Les membres de la Commission d'Urbanisme, citée précédemment, sont obligatoirement des participants de ces ateliers. Il est à noter que le nombre des ateliers est fixé à cinq, y compris l'atelier de lancement dont le nombre des participants ne doit pas dépasser de Quarante (40) personnes.

Phase I : Diagnostic territorial de la ville de Mananjary

L'étude de diagnostic se base sur des données les plus récentes contenues dans les études et recherches, monographies, statistiques, cartes, ou autres documents existants ou à collecter par des enquêtes complémentaires. Elle consiste à :

- Dresser l'état des lieux cartographié de la ville, faisant ressortir ses caractéristiques et ses éléments constitutifs ;
- Faire l'inventaire et l'analyse des services urbains (équipements et infrastructures) : qualité, capacités, fonctionnement et mode de gestion ;
- Mener une étude rétrospective de l'établissement humain et de l'extension urbaine ;
- Faire l'analyse de l'économie urbaine : les secteurs d'activités et leur place dans le développement de la ville. Dans ce sens, une étude du budget municipal liée à cette analyse sera à approfondir. Corollairement, faire une analyse de la capacité locale pour mieux définir les outils et démarche adaptés dans la mise en œuvre des actions prioritaires ;
- Faire un diagnostic de la pauvreté en référence aux indicateurs universellement reconnus (IDH, taux d'accès à l'eau potable, ...)
- Identifier les pôles d'attraction urbaine ;
- Faire ressortir l'organisation spatiale de la ville ;
- Comprendre le fonctionnement et le rôle de la ville au sein du réseau urbain régional et/ou national ;
- Identifier les problématiques et les éventuels dysfonctionnements au plan économique, social, environnemental, foncier, ... pouvant entraver le développement de la ville ;
- Collecter et interpréter les informations sur les principaux dangers et les tendances climatiques actuelles et futures
- Identifier et cartographier les fonctions, infrastructures et services exposés et caractériser leur vulnérabilité
- Evaluer les risques à l'échelle de la ville et pour les zones particulièrement sensibles
- Analyser le niveau de résilience de la ville par rapport aux risques de catastrophes ;
- Faire le diagnostic des infrastructures et services d'assainissement urbain existants

Cet état des connaissances sur la ville sera présenté avec bibliographie et sources sous forme de fiche de synthèse, de séries de cartographies et de graphique, accompagnés de leur base de données et des éléments de commentaire.

✓ PARTIE 1 : ATLAS COMMUNAL

Sur la base d'une orthophoto la plus récente possible et du fond cartographique issu de l'exploitation de cette ortho photo, une liste non exhaustive des cartes thématiques ci-après sont à élaborer :

- Carte de la hiérarchie administrative : Commune et Fokontany ;
- Carte d'occupation du sol multitudes dont la plus récente possible comparée avec une carte ancienne de 5 ou 10 ans (espaces construits : zone d'habitation avec les nuances de densité et de typologie ; zone d'activités industrielles, commerciales, de bureaux, d'artisanat, de services ; zones administratives, carrière, centres pénitenciers, cimetière ; espaces non construits : végétations naturelles, agriculture urbaine, espace vert, sol nu, lavaka, plans d'eau,) ;
- Carte de la densité et d'évolution du peuplement (niveau Fokontany) ;
- Carte de la morphologie dynamique (aléas morphologique, glissement de terrain,) ;
- Carte de l'hydrographie
- Carte de pente et altimétrie
- Carte foncière : localisation et situation juridique des domaines vacants ou délaissés, terrains communaux, terrains de l'Etat, des sites de décharge potentielles et les zones d'extensions, d'aménagement et d'installations des futurs équipements
- Carte des zones à vocation particulière ;
- Carte du réseau, des infrastructures et équipements de desserte en eau potable et avec état ;
- Carte des infrastructures de desserte en électricité avec état ;
- Carte de drainage (eaux pluviales et eaux usées) et du réseau d'assainissement : une courte note décrira le système en place et évaluera son fonctionnement et indiquera les points faibles du drainage et localisation de l'exutoire.
- Carte de réseau de télécommunication et médias : localisation, couverture, opérateurs
- Carte des équipements économiques : marchés, abattoir et tuerie
- Carte des sites et des infrastructures touristiques avec leur capacité d'accueil
- Carte des réseaux de transport urbain
- Carte des réseaux routiers, classés par type et revêtement
- Carte des services publics
- Carte des équipements éducatifs
- Carte des équipements de santé
- Carte des équipements sanitaires : blocs sanitaires, lavoirs, bacs à ordures, décharges...
- Carte des équipements culturels, sportifs, loisir et culturel
- Carte des grands équipements : aéroports, ports, ...
- Carte de vulnérabilité comportant les zones exposées aux différents aléas
- Cartographie des risques d'inondation avec une juxtaposition de l'impact humain et l'impact sur les infrastructures
- Carte des projets urbains : projets communaux, opérations d'aménagement, territoires de projet avec les associations et partenaires

L'ortho photo et la base de données géométrique issue de l'exploitation doivent être « contrôlées et/ou vérifiées » par le Consultant auprès de FTM pour s'assurer de son rattachement au système de coordonnées Laborde. Le MDAT veille au contrôle effectif du géo référencement des plans du PUDi par le FTM.

L'échelle de travail est de 1/10 000. La légende de ces cartes doit être établie selon la nomenclature de la Charte Graphique.

Les fiches statistiques comporteront les informations suivantes :

- Evolution de l'effectif de la population ;

- Structure démographique, désagrégée par sexe et par tranche d'âge, mouvement de population naturel et migratoire, répartition spatiale (Fokontany), taux de natalité et de mortalité ... ;
- Equipement de santé : nombre et hiérarchie, nombre de médecin et de personnel, nombre de lit et taux d'occupation, les grandes endémies, zone d'influence et flux ;
- Equipement éducatif : nombre et hiérarchie, par niveau : nombre d'enseignants et d'élèves, nombre de salles ;
- Structure des revenus et de l'emploi, activités et chômages, taux d'emploi salarié et non salarié ;
- Commerce : patenté, non patenté, commerce fixe/échope, marché (de produit et aux bestiaux) et nombre de vendeur, produits, surface, organisation, taxes ;
- Production (lieu et volume), consommation d'eau et d'électricité, nombre d'abonné force motrice, éclairage, clients spéciaux, courbe des charges ;
- Transport urbain, régional et interrégional, nombre de place et de véhicule par direction et par société ;
- Infrastructures routières : type, état, longueur, emprise, revêtement, trafic horaire et/ou journalier ;
- Gare routière et stationnement, surface et localisation ;
- Abattoir/tuerie : capacité et origine des bestiaux ;
- Nombre de constructions par an en mentionnant les nombres de permis de construire délivrés chaque année et par type en 10 ans ;
- Synthèse de l'occupation : superficie des espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles.

L'ortho photo et la base de données géométriques issue de l'exploitation doivent être « contrôlées et/ou vérifiées » par le Consultant auprès de FTM pour s'assurer de son rattachement au système de coordonnées Laborde. Le MATSF veille au contrôle effectif du géoréférencement des plans du PUDi par le FTM.

L'échelle de travail est de 1/10 000. La légende de ces cartes doit être établie selon la nomenclature de la Charte Graphique.

Les fiches statistiques comporteront les informations suivantes :

- Evolution de l'effectif de la population ;
- Structure démographique, désagrégée par sexe et par tranche d'âge, mouvement de population naturel et migratoire, répartition spatiale (Fokontany), taux de natalité et de mortalité ... ;
- Equipement de santé : nombre et hiérarchie, nombre de médecin et de personnel, nombre de lit et taux d'occupation, les grandes endémies, zone d'influence et flux ;
- Equipement éducatif : nombre et hiérarchie, par niveau : nombre d'enseignants et d'élèves, nombre de salles ;
- Structure des revenus et de l'emploi, activités et chômages, taux d'emploi salarié et non salarié ;
- Commerce : patenté, non patenté, commerce fixe/échope, marché (de produit et aux bestiaux) et nombre de vendeur, produits, surface, organisation, taxes ;
- Production (lieu et volume), consommation d'eau et d'électricité, nombre d'abonné force motrice, éclairage, clients spéciaux, courbe des charges ;
- Transport urbain, régional et interrégional, nombre de place et de véhicule par direction et par société ;
- Infrastructures routières : type, état, longueur, emprise, revêtement, trafic horaire et/ou journalier ;
- Gare routière et stationnement, surface et localisation ;
- Abattoir/tuerie : capacité et origine des bestiaux ;
- Nombre de constructions par an et par type de 2006 à 2016 ;
- Synthèse de l'occupation : superficie des espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles.

L'étude de ces cartes et statistiques doit faire ressortir l'évolution du développement de l'urbanisation, l'organisation spatiale actuelle, l'usage du sol, le fonctionnement et le rôle de la ville.

Les données multi dates exprimant les tendances et montrant les évolutions passées seront les plus recherchées en vue d'avancer des propositions étalées dans le temps tout en tenant compte des autres études (sociale, économique, environnementale...). Ces diverses données devront toujours être utilisées avec la prudence qui s'impose et leur fiabilité vérifiée ou critiquée.

Les confrontations des analyses sectorielles doivent faire apparaître la dynamique urbaine, les dysfonctionnements majeurs de l'urbanisation, les contraintes d'urbanisation,

En lien avec le diagnostic (évaluation) des risques et vulnérabilités dus au changement climatique, le consultant devra :

- Collecter et interpréter les tendances climatiques actuelles et futures (températures et variabilité du régime des précipitations, évolution du niveau de la mer et impact d'érosion, inondations, perturbations du niveau du vent, identification des extrêmes climatiques et des risques de catastrophes par rapport aux saisons cycloniques, risques urbains majeurs sur les bidonvilles et importance des impacts dus aux aléas climatiques, les érosions urbaines et les érosions dans l'espace limite côtière, évolution de la zone forestière et espace vert sur la zone d'étude et impact) ;
- Identifier et cartographier (géo localiser) les fonctions, infrastructures et services exposés et caractériser leur facteur de vulnérabilité (physiques, humains et organisationnelles) ;
- Analyser le niveau de résilience de la ville (capacité² de gestion des urgences) par rapport aux risques de catastrophe ;
- Caractériser la vulnérabilité urbaine et évaluer les niveaux de risque ou d'exposition par une approche quantitative (fréquence et intensité des dangers dus aux cyclones tropicaux), une approche qualitative au niveau sectoriel sur les questions thématiques essentielles (route, éducation, santé, gestion des déchets, habitat, eau et économie) qui intégrera les secteurs clés du Plan National d'adaptation au Changement climatique de Madagascar ;

Identifier et prioriser les mesures de GRC (gestion de risques climatiques), de GRR (gestion de risque et résilience) et d'adaptation en tant qu'options d'investissement pour les inondations et la résilience climatique.

✓ PARTIE 2 : Analyse diagnostique

L'étude de diagnostic se base sur des données les plus récentes contenues dans les études et recherches, monographies, statistiques, cartes, et les éventuelles sources de données que le consultant utilisera ou autres documents existants ou à collecter par des enquêtes complémentaires. Elle consiste à :

1. Dresser l'état des lieux cartographié de la ville en exploitant le rapport d'indicateur des villes de Madagascar auprès de l'Observatoire du territoire, faisant ressortir ses caractéristiques et ses éléments constitutifs ;
2. Faire l'inventaire et l'analyse des services urbains (équipements et infrastructures) : qualité, capacités, fonctionnement et mode de gestion ;

² Equipements et infrastructures disponibles pour la résilience aux effets du changement climatique

3. Mener une étude rétrospective de l'établissement humain et de l'extension urbaine ;
4. Faire l'analyse de l'économie urbaine : les secteurs d'activités et leur place dans le développement de la ville. Dans ce sens, une étude du budget municipal liée à cette analyse sera à approfondir en incluant une analyse de la capacité financière et institutionnelle dans un chapitre à part notamment sur les aspects suivants : les principales ressources financières de la commune (par rubrique), les principales charges, les investissements, l'exécution budgétaire, etc. Ceci sera un outil d'aide à la décision sur les investissements futurs
5. Corollairement, faire une analyse de la capacité locale pour mieux définir les outils et démarche adaptés dans la mise en œuvre des actions prioritaires ;
6. Faire un diagnostic de la pauvreté en référence aux indicateurs universellement reconnus (IDH, taux d'accès à l'eau potable, ...)
7. Identifier les pôles d'attraction urbaine ;
8. Faire ressortir l'organisation spatiale de la ville ;
9. Comprendre le fonctionnement et le rôle de la ville au sein du réseau urbain régional et/ou national ;
10. Identifier les problématiques et les éventuels dysfonctionnements au plan économique, social, environnemental, foncier, ... pouvant entraver le développement de la ville ;
11. Collecter et interpréter les informations sur les principaux dangers et les tendances climatiques actuelles et futures
12. Identifier et cartographier les fonctions, infrastructures et services exposés et caractériser leur vulnérabilité
13. Identifier les points et zones d'obstacle majeurs contraignant à l'efficacité de la résilience de la ville (Obstruction de réseaux d'assainissement, zone tampon occupée, ...)
14. Evaluer les risques à l'échelle de la ville et pour les zones particulièrement sensibles
15. Analyser le niveau de résilience de la ville par rapport aux risques de catastrophes ;

Cet état des connaissances sur la ville sera présenté avec bibliographie et sources sous forme de fiche de synthèse, de séries de cartographies et de graphique, accompagnés de leur base de données et des éléments de commentaire.

Phase II : Etude prospective

Une analyse prospective sur un horizon de 15 ans sera menée en se basant sur le diagnostic de la problématique du développement spatial de la ville (résultat de la phase I). Les axes de développement de la ville et une stratégie réaliste en découleront, ainsi que des choix ou options sur l'orientation générale du Plan d'Urbanisme Directeur.

Cette étape consiste à mener une évaluation du futur de la ville et de son développement à partir des enjeux et de la définition des objectifs à atteindre, déterminés de manière participative et inclusive.

Cette tâche se divise en 7 parties :

a. Analyse sur base cartographique des tendances d'évolution future de la zone urbaine et les tendances d'évolution future de l'occupation du sol (zonage de la ville) et en tenant compte de l'analyse des risques et vulnérabilités urbaines au changement climatique.

Cette analyse doit aboutir à l'établissement des scénarii spatiaux de développement. Au terme de l'analyse et après concertation avec les autorités locales, la démarche devrait aboutir à une vue globale partagée sur l'agglomération et conclure sur la fonction future de la ville de Mananjary.

b. Mise en perspective des données économiques et démographiques

Les scénarios macro-économiques et démographiques découlent des études précédentes. Ils permettent de caler les scénarios spatiaux, qui, eux découlent des grandes tendances actuelles du tissu urbain et des mécanismes fonciers. L'étude des scénarios macro-économiques doit être établie à partir de 2 variables de base :

- taux d'accroissement démographique (naturel et migratoire) sur le plan national
- l'étude du PIB qui évolue en fonction de l'évolution économique internationale, régionale.

Cette méthode permet de cerner le champ des futurs possibles et de dégager leurs conséquences pour la ville. Ils permettent de dégager les actions nécessaires pour améliorer la maîtrise du développement de la ville en fonction de l'évolution réelle.

c. Examen des documents réglementaires, juridiques et politiques nationaux et internationaux, tout document stratégique national, y compris, mais sans s'y limiter, les codes et les normes de construction, et faire des propositions en lien avec les vulnérabilités identifiées face au futur de la zone d'étude.

d. Identification, cartographie et mise en perspective des parties prenantes impliquées dans la résilience urbaine et côtière, ainsi que les responsabilités et les capacités des institutions nationales et gouvernementales impliquées dans l'urbanisation, la GRC, l'environnement, le changement climatique, les ressources naturelles, la gestion des ressources en eau, les services météorologiques et hydrométéorologiques, les infrastructures et l'aménagement du territoire.

e. Identification des sites urbains, sites urbanisables et sites fragiles impropre à l'urbanisation

En se basant prioritairement sur la cartographie des risques face aux aléas et sur l'évolution passée de l'occupation du sol et en tenant compte des contraintes topographiques, hydrauliques et environnementales, il s'agit de délimiter les sites potentiels à l'urbanisation et les sites à protéger de toute forme d'urbanisation.

Toutefois, cette démarche doit tenir en compte les besoins déclenchés par la croissance démographique et économique.

Ce volet identifiera également les zones non habitables à cause de l'inondation, les réseaux d'assainissement ainsi que les réseaux structurants.

f. Déterminer les contraintes et opportunités pour le développement urbain, au regard des différents scénarios climatiques

Il s'agit en premier lieu, d'identifier les facteurs sur lesquels il est possible d'agir (type de bâti, zonage, etc.), en second lieu d'établir les principes et priorités (zones à éviter, contrôler ou promouvoir) et en dernier lieu de décrire les alternatives possibles

Enfin, il est à noter que durant cette phase, le prestataire doit veiller à la synergie des propositions avec les documents de références régionaux et nationaux tels que le SNAT, le PRD, etc. De plus, les résultats de cette analyse prospective, notamment des scénarii de développement (économique, démographique et spatial) doivent être spatialisés et traduits sur carte.

g. Ajuster les scénarios urbains au changement climatique

Il s'agira ici de définir les mesures de développement urbains dans les espaces situés hors des zones à risques ; de formuler les mesures de résilience des populations et des infrastructures vulnérables situés dans les zones à risques.

Phase III : Perspectives et propositions

Cette phase comporte les tâches suivantes :

- Tâche 1 : des analyses complémentaires seront effectuées pour orienter les choix de programme les plus cohérents au niveau local, régional et national.
- Tâche 2 : cette tâche consiste à identifier les parties de l'agglomération sur lesquelles seront réalisées des actions de développement au cours des cinq (5) années à venir. Les projets concerneront aussi bien les zones d'extension que les quartiers existants et les projets exprimés en termes d'investissements seront consignés dans le « Plan-Programme ». Ce plan Programme devrait être en cohérence avec les conclusions de l'étude des capacités locales réalisées dans la phase diagnostic.
- Tâche 3 : des propositions seront faites sur la base des débats avec les acteurs pour la définition des mesures exécutoires en vue de la facilitation de la mise en œuvre du Plan-Programme (moyens institutionnels et financiers).

Ainsi, sur la base des résultats de l'étude prospective et du scénario de développement retenu, cette phase consiste en :

- a. La définition de la vision 15 ans de la ville
- b. La reclassification des différentes zones avec la description claire de chacune d'elles, dont la :
 - Délimitation des zones urbaines et à urbaniser, sur la base des besoins en matière d'habitat, d'activités, de services, des populations actuelles et futures et prenant notamment en compte la valeur agronomique des sols et les structures agricoles ;
 - Définition des actions et opérations d'aménagement : Zones d'Aménagement Concerté, voies et ouvrages publics, équipements, transports, espaces verts, sites à protéger, rationalisation de l'utilisation du sol, ... ;
 - Localisation des emplacements réservés à ces infrastructures et équipements ;
 - Délimitation des zones qui présentent des risques liés aux changements climatiques, aux cyclones et à l'inondation... ;
 - Prise en compte des dispositions d'aménagement pour la Réduction des Risques de Catastrophes et l'amélioration de la résilience urbaine ;
 - Délimitation des Réserves Foncières de la ville.
 - Délimitation des zones nécessitant une rénovation et/ou restructuration urbaine. Définir un zonage visant à favoriser le développement dans les zones les moins exposées, limiter le développement dans les zones moyennement exposées et interdire le développement dans les zones fortement exposées
- c. Elaboration d'un « Plan-Programme » de développement sur 5 ans :
 - Identification et programmation des actions prioritaires ;
 - Fiche de projet de niveau APS pour les actions prioritaires, adapté aux capacités locales, conformes aux orientations nationales et confrontées avec les moyens locaux (descriptif de l'opération, estimation des coûts, faisabilité, montage financier et institutionnel).

Toutes les propositions doivent respecter la synergie avec les documents de références à tous les niveaux (locaux, régionaux, nationaux).

d. Elaboration d'un plan de gestion d'urgence transitoire

Etant donné que les phasages de programmation d'un Plan d'urbanisme est de court, moyen et long terme, il est primordial d'établir à travers le PUDi un plan de gestion des urgences face aux risques climatiques notamment l'inondation des zones vulnérables. Cette activité se porte sur :

- L'identification d'une zone de recasement, qui sera un domaine privé de l'Etat dont le choix et l'approbation sera déterminé au niveau des divers comités (CRAT, CNUH ,...)

Phase IV : Finalisation du Plan d'Urbanisme Directeur

Fixant la vision du développement futur de la ville en termes d'occupation et d'usage du sol, défini au cours de la phase n°2 et 3, les opérations prévues à la phase n°3 seront identifiées d'une manière précise sur le plan.

Le Plan d'Urbanisme Directeur comprend un plan de l'occupation du sol à vision de 15 ans, en intégrant l'ensemble des projets qui constituent le Plan-Programme sur cinq (5) ans et un règlement d'urbanisme traduisant sous forme réglementaire les prescriptions d'usage du sol, paysagères, architecturales et de construction, concernant chaque type d'occupation.

Les projets du Plan-Programme seront localisés et articulés au long terme.

a. Rédaction finale du Plan d'Urbanisme Directeur

Le Plan d'Urbanisme Directeur, devra contenir :

- un zonage suivant les affectations et les coefficients d'occupation ;
- les tracés des principales voies de grande circulation à conserver, à modifier ou à créer avec leur largeur et leurs caractéristiques ; la trame urbaine projetée ;
- les emplacements réservés aux principales installations d'intérêt général et aux espaces libres ;
- les aménagements particuliers concernant : le centre-ville, les quartiers sensibles, les entrées et sorties de la ville, les principaux marchés, les gares routières ;
- les espaces à protéger ; les espaces boisés et espaces verts à maintenir ou à créer ;
- les zones à risques, eu égard aux effets des cyclones / inondations et autres aléas... ;
- les zones à risques, eu égard aux effets des cyclones / inondations et autres aléas... ;
- les avant-projets directeurs de rénovation / restructuration des zones urbaines à fort risque ou impact du changement climatique ;
- les avant-projets directeurs d'alimentation en eau et assainissement ;
- les avant-projets directeurs d'alimentation en électricité et télécommunication ;
- les projets précisés par le Plan-Programme ;
- le statut foncier des zones d'extensions et des réserves foncières

b. Rédaction des prescriptions d'urbanisme et des prescriptions environnementales

Le Plan d'Urbanisme Directeur sera accompagné d'un ensemble de règlements qui fixe les règles et servitudes relatives à l'utilisation du sol justifié par le caractère de la ville ou de l'agglomération considérée et les nécessités générales ou locales, ainsi que les nécessités de la protection civile et du fonctionnement des services publics. Ce règlement doit préciser les nécessités de réaliser des études d'impact socio-économique et environnemental pour l'implantation d'équipements lourds. Les servitudes peuvent comporter l'interdiction de construire.

Il faut également fixer les règles de conception des bâtiments et réseaux (eau, électricité, transport, assainissement) pour répondre aux impacts du changement climatique.

Les conditions spécifiques d'occupation du sol pour les voiries dans les zones à forte érosion et inondation doivent être définies.

Les mesures de prises en compte des normes para cycloniques devront être formulées.

Le règlement d'urbanisme qui constitue un des outils de gestion pour les autorités locales sera élaboré en tenant compte des stratégies de développement de la ville et des orientations ayant amené au Plan-Programme, pour faciliter la mise en œuvre de ce dernier.

Les usages et gabarits de certaines portion de terrains, les modalités particulières pour faire évoluer le bâti dans le respect et la composition urbanistique de l'ancien bâti, des normes particulières dans des zones résidentielles (modifications, zones de débarquement, affichage...), définition claire des coefficients d'occupation de sol, règles d'implantation et d'intégration architecturale, règlements de sécurité notamment face aux risques de catastrophes et de lutte contre l'insalubrité, ... seront précisées.

Il convient également de définir les prescriptions environnementales et les dispositions RRC/ACC.

4) Mission liée à l'approbation du PUDi

Le Plan d'urbanisme Directeur (PUDi) sera opposable aux tiers. Ainsi, le PUDi validé par la Commission d'Urbanisme doit être soumis à la délibération de la Commune et à l'approbation des Autorités compétentes, dans la forme et procédures prévues par la loi n°2015-052 relatives à l'Urbanisme et l'Habitat. La mise en déclaration d'utilité publique sera assurée par le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT), à travers la présentation du PUDi approuvé au Conseil des Ministres.

Pour assurer toute la procédure administrative nécessaire à l'approbation du PUDi, le Consultant appuiera sur le plan logistique la Commune et le MDAT, notamment dans la reproduction des documents de présentation du PUDi.

5) Mission d'accompagnement et de sensibilisation à l'utilisation du PUDi

La mission d'accompagnement et de sensibilisation vise à assurer l'appropriation effective du Plan d'Urbanisme de Détail (PUDi) par les acteurs locaux, notamment la Commune et les Fokontany.

Elle a pour objectif de :

- Traduire les orientations et règlements du PUDi en outils simplifiés et accessibles ;
- Faciliter la compréhension des règles d'urbanisme par les autorités locales ;
- Permettre une application concrète du PUDi dans la gestion quotidienne des autorisations d'urbanisme ;
- Renforcer les capacités techniques des acteurs municipaux et des responsables de Fokontany ;
- Garantir la diffusion claire des informations auprès de la population.

Le Consultant devra réaliser, sans que cette liste soit limitative, les prestations suivantes :

1. Élaboration de supports simplifiés du PUDi

- Concevoir des supports pédagogiques vulgarisés adaptés aux acteurs locaux ;
- Traduire les règlements d'urbanisme en formats accessibles (schémas, tableaux simplifiés, fiches pratiques) ;
- Mettre en évidence la différenciation entre :
 - Les zones constructibles ;
 - Les zones non constructibles ;
 - Les zones à usage spécifique ;

- Décliner ces informations par Fokontany afin de permettre une lecture territoriale précise ;
- Élaborer des cartes simplifiées à affichage public.

2. Production et mobilisation logistique

- Préparer les maquettes finales des supports ;
- Organiser l'impression des documents (affiches, livrets, cartes murales, etc.) ;
- Prévoir des formats adaptés à l'affichage dans les bureaux communaux et des Fokontany ;
- Organiser la logistique des ateliers de sensibilisation (lieu, matériel, supports, invitations, etc.).

3. Organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation

- Organiser des sessions de sensibilisation à destination :
 - Des autorités municipales ;
 - Des chefs de Fokontany ;
 - Des communautés locales ;
- Expliquer :
 - La structure du PUDi ;
 - Les règles d'urbanisme applicables ;
 - Les procédures d'instruction des demandes ;
 - Les responsabilités des acteurs locaux ;
- Présenter des cas pratiques d'application ;
- Répondre aux questions et clarifier les situations ambiguës.

4. Renforcement de capacité des acteurs locaux

- Former les agents communaux à l'utilisation du PUDi comme outil d'aide à la décision ;
- Développer des outils pratiques :
 - Fiches de vérification rapide ;
 - Check-list pour l'analyse des demandes de permis ;
 - Guide d'interprétation des zones ;
- Assurer un accompagnement technique durant une période définie après les ateliers.

5. Appui à la diffusion et à l'appropriation locale

- Assurer la mise à disposition des supports dans les bureaux au niveau des Communes et des Fokontany ;
- Proposer une stratégie de communication locale adaptée au contexte ;
- Identifier les éventuelles difficultés d'appropriation et proposer des ajustements.

VII- DOCUMENTS A LIVRER

Les produits livrables correspondent à des restitutions de rapports, de cartographies, qui sont à remettre à l'Administration une semaine avant les ateliers de validation (il est à noter que les résultats liés à la Réduction des Risques de Catastrophes et à l'Adaptation au Changement Climatique fera l'objet d'un rapport séparé).

Toutes les cartes doivent être livrées par couche thématique au format MAPINFO ou ARCVIEW, accompagnées de leur base de données alphanumérique, en trois (3) exemplaires, et en version papier en six (6) exemplaires.

Tous les rapports version définitive seront fournis en six (6) exemplaires papiers et sur support numérique en format WORD et PDF.

Le prestataire livrera un (01) exemplaire de chaque livrable au Projet PIC.

A. Mission 0 : Délimitation administrative des fokontany

A l'issu de cette mission, le Consultant devra fournir les livrables suivants :

- Rapport de collecte et d'analyse documentaire ;
- Rapport diagnostic de la délimitation administrative ;
- Cartes géo référencées des limites existantes et proposées ;
- Procès-verbaux des réunions de concertation ;
- Rapport de proposition de délimitation harmonisée ;
- Dossier technique de validation administrative ;
- Base de données SIG des limites retenues.

A. Mission 1 : Elaboration de la méthodologie, du programme d'engagement des parties prenantes et de la Stratégie de mobilisation des ressources

- rapport d'établissement et rapport méthodologique détaillée définissant la méthode de travail avec la Commission Municipale de l'Urbanisme et les autres entités qui seront utilement mises en place pour être consultée durant les différentes phases et pour valider les résultats par phase et les résultats finaux. La note méthodologique devra faire ressortir le souci de la réussite de l'approche participative et inclusive d'une part et le souci de la définition des mesures exécutoire pour la mise en œuvre du Plan-Programme d'autre part. La description de l'aspect transfert de compétences aux personnels de la Commune ou aux autres acteurs locaux (Fokontany, Commission Urbanisme...) sera aussi portée dans la méthodologie. Un chronogramme détaillé indiquant les tâches/ sous-tâches, personnel-clé responsable et intervenants ainsi que les délais accompagnera la note méthodologique.
- Couverture médiatique des ateliers,
- programme d'engagement des parties prenantes.

B. Mission 2 : Elaboration du PUDi

Phase I : Diagnostic territorial de la ville de Mananjary

Le rapport d'étude de diagnostic de la ville, sous forme de :

- exploitation de rapports et études existants
- fiche d'enquête et rapport d'enquête
- fiche par carte et tableau (avec un regard particulier sur la situation multi date des dégâts des cyclones et inondations et autres catastrophes) ;
- Documents spécifiques d'évaluation des risques et vulnérabilités
- fiche de synthèse cartographiée
- documents cartographiques : au moins 24 couches thématiques superposables.

Phase II : Etude prospective

Le rapport d'étude prospective comprenant :

- Les scénarii spatiaux de développement de la ville

- Les scénarii macro-économiques
- Les scénarii démographiques
- La cartographie des sites urbains, urbanisables et non urbanisables
- Le résultat d'analyse diagnostique
- Documents cartographique « atlas »
- Les profils des risques urbains
- Les scénarii environnementaux.

Phase III : Perspectives et propositions

Le rapport de perspectives et de proposition contenant :

- La vision 15 ans ;
- Les orientations 10 et 15 ans : Plan Directeur des équipements et infrastructures ;
- Le Zoning 10 et 15 ans de la ville ;
- Le Plan-Programme des opérations prioritaires 5 ans ;
- APS des opérations prioritaires ;
- Les actions et mesures liées à la réduction des Risques de Catastrophes et à l'ACC ;
- Les mesures exécutoires pour la facilitation de la mise en œuvre du Plan-Programme.

Phase IV : Finalisation du Plan d'Urbanisme Directeur

- Plan d'Urbanisme Directeur : rapport définitif et un jeu de plans au 1/10.000 avec coordonnées Laborde et légendes en cinq (05) exemplaires.
 - Règlements d'urbanisme et prescriptions environnementales
 - Rapport d'étude de vulnérabilité y compris les cartographies
- C. Mission 3 : Approbation du PUDi et notification du PUDi
- Rapport synthétique et carte servant de documents de présentation du PUDi aux instances d'approbation
 - 65 exemplaires de chaque plan directeur nécessitant les réserves d'emprise des installations ou équipements prévues au PUDi
 - 08 exemplaires du rapport de chaque phase
 - 03 exemplaires du plan de zoning, en format A0
 - 08 CD contenant les versions électroniques des rapports et des cartes sous format Shape file

La Mission liée à l'approbation du PUDi concerne les tâches suivantes :

Etape 1 : Délibération communale :

- Présenter et accompagner la soumission du PUDi au conseil municipal
- Recueil de la délibération communale

Etape 2 : Enquête commodo-incommodo :

- Rédaction du projet d'Arrêté d'ouverture de l'enquête commodo-incommodo
- Conduite de l'enquête de commodo – incommodo
- Dépôt, recueil et analyse des cahiers de doléances
- Recueil des Attestations d'affichage auprès de la Région, Préfecture, Communes et des certificats d'attestation de la réalisation de l'enquête
- Retouche des PUDi et de ses annexes (corps, cartographies et règlement d'urbanisme) suivant les résultats de l'enquête.

Etape 3 : Délibération du CRAT

- Identification des Commissions délibérantes au niveau Régional et National, suivant le décret N°2019-1932 du 19 octobre 2019, relatif à l'élaboration, l'instruction, la validation et la mise en œuvre des Plan d'Urbanisme ;
- Présentation du PUDi au niveau du CRAT
- Rédaction du PV de la réunion CRAT
- Rectification des PUDi suivant les avis du CRAT
- Organisation de l'atelier CRAT : préparation logistique des réunions préparation des documents nécessaires lors des réunions.

Etape 4 : Accompagnement pour l'approbation du PUDi par représentant de l'Etat au niveau de la Région

- Préparation et remise des documents relatifs au PUDi
- Présentation du PUDi au niveau du représentant de l'Etat au niveau de la Région
- Rédaction du projet d'arrêté d'approbation
- Suivi de la mise en vigueur de l'arrêté
- Préparation et remise des documents relatifs à la présentation du PUDi

Etape 5 : Accompagnement à la Déclaration d'Utilité Publique des PUDi

- Rédaction du Projet de décret
- Préparation et remise des dossiers annexés au décret à présenter au niveau du conseil des Ministres, notamment les Plans Directeurs nécessitant les réserves d'emprise des installations ou équipements prévues au PUDi
- Rectification du PUDi suivant les éventuelles observations
- Suivi de la mise en vigueur du décret

Etape 6 : Notification et communication du PUDi

- Tirage du PUDi approuvé :
- Notification et remise du PUDi auprès du MATSF, CTD, STD, PIC

D. Mission 4 : Accompagnement et sensibilisation à l'utilisation du PUDi

A l'issu de cette mission, le Consultant devra fournir les livrables suivants :

- Guide simplifié du PUDi à destination des acteurs locaux ;
- Cartes simplifiées par Fokontany avec distinction claire entre zones constructibles et zones non constructibles) ;
- Supports pédagogiques (affiches, fiches techniques, présentations) ;
- Rapport des ateliers de sensibilisation (liste des participants, PV, photos) ;
- Outils pratiques d'aide à la décision (check-lists, fiches techniques) ;
- Rapport final d'accompagnement et d'évaluation de l'appropriation.

VIII- METHODOLOGIE ET MOYENS

Le Consultant dressera une méthodologie indiquant brièvement la compréhension de la mission et les détails de l'approche requise. Il est inutile de reprendre le contenu des présents TDRs dans la note méthodologique qui ne devra pas dépasser 2 pages mais il s'agit de démontrer la spécificité de l'approche du soumissionnaire.

D'une part, le Consultant doit prendre en compte les orientations du guide méthodologique intégrant la migration pour améliorer les contenus du Plan d'Urbanisme Directeur, et permettant aussi de donner

les faits réels liés au phénomène de la migration, et l'éventuelle influence de la migration sur le futur développement du territoire urbain.

D'autre part, le Consultant doit également intégrer le guide méthodologique sur l'adaptation au changement climatique dans le document, dans les différentes composantes et étapes de la planification urbaine notamment sur les enjeux propres aux villes.

Le Cabinet mettra en place le personnel, en considérant les compétences locales et les moyens nécessaires à l'exécution des prestations pour répondre aux exigences de la méthodologie et selon le planning proposé dans l'offre et dont la composition du personnel avec CV et photocopie certifié par les autorités compétentes des diplômes à l'appui, sous la direction d'un Chef de mission.

1. Profil du chef de mission et du personnel clé

Le Chef de mission doit être soit architecte, soit urbaniste. Aucun autre profil n'est accepté.

Il doit avoir un assistant du Chef de mission, ayant un profil d'urbaniste junior.

Le personnel clé est composé au moins de :

- Economiste ayant des expériences en finances et fiscalités municipales
- Géographe ayant des expériences dans le développement urbain
- Sociologue
- Ingénieur TP
- Ingénieur hydraulique ou hydrologue ayant des expériences en hydraulique urbaine
- Environnementaliste (ayant des expériences en adaptation au changement climatique et en Gestion des Risques et Catastrophes)
- Juriste spécialisé en foncier et en urbanisme
- Géomètre topographe
- SIG-iste

Expérience du cabinet : il doit être enregistré légalement sur le territoire de Madagascar. Il doit jouir d'une expérience confirmée d'au moins 7 ans avec au moins 2 projets majeurs

- **Expérience pertinente dans l'élaboration de documents similaires, en matière de planification et d'aménagement urbains**
 - Atouts :
 - Avoir participé à des études urbaines, études environnementales du monde urbain ou non
- Expérience sur le changement climatique, etc...

Qualifications et compétences du Personnel-clé pour les Services :

- **Expert principal chef de mission**
 - Formation : un(e) architecte diplômé(e), et/ou un(e) urbaniste diplômé(e) (niveau BAC+5 minimum).
 - Avoir une expérience d'au moins 10 ans en général en matière d'études de planification et programmation urbaines, ou études stratégiques, ou études de projets urbains ou études d'aménagement urbain
 - Avoir une expérience spécifique d'au moins 2 études PUDi et/ou PUDé (ou similaire) dont au moins un comme CHEF DE MISSION :

Le chef de mission aura les tâches suivantes :

- Coordination Générale :

- Superviser toutes les activités liées à l'élaboration du PUDi.
- Assurer la coordination entre les différents membres de l'équipe pour garantir la cohérence et l'intégration des travaux.
- Planification et Stratégie :
 - Contribuer à la planification stratégique du PUDi en définissant les objectifs, les priorités et les approches méthodologiques.
 - Développer une vision globale pour le développement urbain à long terme.
- Gestion de l'Équipe :
 - Superviser le travail de l'équipe de professionnels impliqués dans le projet, y compris les urbanistes, les architectes, les ingénieurs, les économistes, etc.
 - Assigner des tâches spécifiques à chaque membre de l'équipe en fonction de ses compétences et de son expertise.
- Consultation Publique et Participation Citoyenne :
 - Organiser des réunions de consultation publique pour recueillir les commentaires et les préoccupations des résidents.
 - Intégrer les opinions publiques dans le processus de planification du PUDi.
- Rédaction et Présentation :
 - Rédiger le document final du PUDi, y compris les analyses, les recommandations et les textes réglementaires.
 - Présenter le PUDi aux autorités locales, aux parties prenantes et à la communauté.
- Gestion des Délais et des Ressources :
 - Gérer le calendrier du projet en s'assurant que chaque phase est complétée à temps.
 - Gérer le budget alloué au projet, y compris les ressources financières et humaines.
- Communication et Négociation :
 - Communiquer efficacement avec les parties prenantes, y compris les responsables gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les résidents
 - Négocier des compromis lorsque des désaccords surgissent, en recherchant des solutions qui répondent aux besoins de toutes les parties impliquées.
- **Economiste** ayant des expériences en finances et fiscalités municipales
 - Formation : diplôme d'économiste ou socio-économiste (niveau BAC+5 minimum).
 - Avoir une expérience d'au moins 05 ans en général en matière de planification de politiques publiques en général, études stratégiques, et en matière d'aménagement urbain
 - Avoir une compétence en analyse économique territoriale (dynamique de filières, zone d'activité économique, attractivité pour l'investissement privé)
- Atouts :
 - Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé ;
 - Avoir déjà pris part à diverses autres études économiques nationales ou de niveau régional en tant qu'expert socio-économiste
- **Géographe**
 - Formation : diplôme de géographe (niveau BAC+5 minimum).
 - Avoir une expérience d'au moins 05 ans en général dans les études urbaines
 - Atouts Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé
 - Expertise en en adaptation au changement climatique et en Gestion des Risques et Catastrophes
 - Spécialisé dans la planification du zonage et de l'utilisation des sols.
 - Conception détaillée des zones résidentielles, commerciales et industrielles.
 - Gestion des exigences légales et réglementaires liées à l'urbanisme

- **Sociologue**

- Formation : diplôme de sociologie (niveau BAC+3 minimum).
- Avoir une expérience d'au moins 05 ans en général dans les études urbaines : domaines du traitement de données en matière de planification urbaine, domaine des projections démographiques et des analyses sociologiques pour des études similaires
- Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé

- **Ingénieur BTP**

- Formation : diplôme ingénieur génie civil, ou génie urbain ou BTP (niveau BAC+5 minimum).
- Avoir une expérience d'au moins 07 ans en général dans les études urbaines : domaines infrastructures urbaines et/ou évaluation socio-économique des projets urbains
- Expérience spécifique d'au moins 5 ans dans la conception et la maintenance des infrastructures et bâtiments urbains, y compris routes, eau, assainissement et électricité
- Expertise dans la conception d'infrastructures urbaines résilientes face aux défis liés au climat et à l'environnement dans les villes côtières
- Évaluation des aspects techniques et de la viabilité des projets d'infrastructure.
- Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé

- **Ingénieur hydraulicien ou hydrologue**

- Formation : BACC + 5 (ingénierie), génie rural, hydraulique ou domaines similaires
- Au moins 07 ans d'expériences professionnelles

Atouts :

- Expériences en intégration des dimensions environnementales et sociales dans les projets
- Connaissance et expérience dans l'application d'approches systémiques pour améliorer la durabilité des services EAH dans des contextes fragiles comme celui de TANA serait un atout
- Connaissances/ expériences dans le domaine de la résilience au changement climatique et/ ou dans la supervision des études ou travaux liés aux barrages
- Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé
- Expertise dans la conception d'infrastructures urbaines résilientes face aux défis liés au climat et à l'environnement dans les villes côtières.
- Évaluation des risques d'inondation dus à la montée du niveau de la mer, aux tempêtes et aux marées. Conception de systèmes de drainage pluvial et de défenses contre les inondations.
- Planification des zones tampons côtières pour préserver les écosystèmes naturels et prévenir l'érosion. Conception de structures de protection côtière, telles que des brise-lames ou des dunes, pour réduire l'érosion.
- Planification de l'approvisionnement en eau douce dans les zones côtières, en tenant compte de la salinisation potentielle due à l'intrusion d'eau de mer. Conception de systèmes d'assainissement adaptés aux zones côtières pour minimiser les risques de contamination de l'eau potable

- **Environnementaliste** (ayant des expériences en adaptation au changement climatique et en Gestion des Risques et Catastrophes)

- Formation : Au moins un niveau de maîtrise (BACC+4) dans un domaine lié à l'environnement et/ou au changement climatique
- Expérience étude d'impact environnemental
- 3 ans d'expériences professionnelles sur les questions changement climatique et protection de l'environnement

- Atouts : Bonne connaissance des enjeux socio-économiques et environnementaux de la gestion des risques et des catastrophes à Madagascar, et des solutions basées sur la nature pour le climat avec au moins une étude prouvée

- **Juriste** spécialisé en foncier et/ou en urbanisme

- Formation : Au moins un niveau de maîtrise (BACC+4) en droit
- Expert spécialiste des questions foncières et urbanisme avec au moins 5 ans d'expérience en matière d'analyse foncière à Madagascar ou à l'étranger
- Ayant une maîtrise sur la place du Plan Local D'Occupation Foncière (PLOF) et la gestion foncière décentralisée dans le système foncier malagasy
- Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé et expériences sur les zones côtières ou à risques

- **Géomètre topographe**

- Formation : diplôme de géomètre et/ou topographe (BAC+5)
- Expertise générale d'au moins 5 ans dans des études : domaine Géodésie, topographie Routière, Marine, Hydrographique avec au moins deux expériences sur des études similaires. (Aménagement urbain, plan d'occupation de sol ou autres études techniques)
- Être inscrit à l'ordre des géomètres et/ou topographes
- Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude urbaine

- **Spécialiste en Système d'information géographique (SIG-iste)**

- Formation : (BACC+3) en Cartographie, SIG et/ou Télédétection appliqués à la gestion des Territoires
- Expert en analyse des données spatiales, et/ou données de GRC et Système d'Informations Géospatiales et Géographiques avec au moins 5 ans d'expériences et au moins 2 expériences similaires (aménagement urbain, plan d'occupation de sol ou autres études techniques)
- Maîtrise prouvée des logiciels ARCGIS, MAPINFO et autre

Atouts : Avoir une expérience spécifique d'au moins une étude PUDi et/ou PUDé

La problématique de l'étude du territoire La problématique de l'étude du territoire tient, au degré d'expertise, au professionnalisme et à la qualité des personnes en charge de la démarche et, d'autre part, à leur « culture territoriale » et relationnelle avec les collectivités territoriales.

Considérant la méthodologie proposée et la compréhension de la mission par le prestataire, le niveau de qualification individuelle du chef de mission et du personnel clé sera jugé selon (i) les travaux effectués individuellement ou collectivement (travaux d'études/projets similaires), (ii) de la valorisation de la compétence locale, et (iii) de l'aspect transfert de compétences au personnel de la Commune ou aux autres acteurs locaux (Fokontany, Commission Urbanisme).

2. Encadrement méthodologique et technique par le MATSF

Les représentants du MATSF (au minimum 2 personnes) participeront aux ateliers de présentation et de validation des études pour chacune des phases. Ils veilleront à la qualité ainsi qu'au respect des standards liés à une telle étude, et de sa synergie avec les autres études dans la Région et à son articulation par rapport aux documents de références nationaux (SNAT, PNAT, PNH, etc.).

IX- DUREE DE LA PRESTATION

A compter de sa notification, la prestation du Consultant durera **DIX (10) mois**.

| Activité | Mois 1 | Mois 2 | Mois 3 | Mois 4 | Mois 5 | Mois 6 | Mois 7 | Mois 8 | Mois 9 | Mois 10 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Délimitation administrative | | | | | | | | | | |
| Communication/sensibilisation et renforcement de capacité | | | | | | | | | | |
| Phase 1 – Diagnostic territorial | | | | | | | | | | |
| Phase 2 - Etude prospective | | | | | | | | | | |
| Phase 3 - Perspectives et propositions | | | | | | | | | | |
| Phase 4 – Finalisation du Plan d’Urbanisme Directeur | | | | | | | | | | |
| Mise en œuvre du PUDi | | | | | | | | | | |